

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025

Le Conseil municipal de La Courneuve, légalement convoqué à 19 heures 30 par Monsieur le Maire le 8 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances le 18 décembre 2025 sous la présidence de M. Gilles POUX, Maire.

SECRÉTAIRE : Noélie HOUNGBEDJI

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. POUX — Maire.

M. DOUCOURÉ — Mme DAVAUX — Mme CHAHBOUNE — M. ELICE — Mme CADAYS-DELHOME — M. BROCH — Mme CLARIN — Mme DHOLANDRE — Mme TENDRON — M. QAZI MOHAMMAD — Mme MOUIGNI — M. LE BRIS — Mme STOKIC — Adjoints.

M. AHAMED — Mme AOUDIA — M. BAYARD — Mme CHAMSDDINE — M. CHASSAING — Mme DIONNET — Mme GANESWARAN — Mme HADJADJ — M. HAFSI — Mme HOUNGBEDJI — Mme REZKALLA — Mme ROUX — M. SAHA — Mme SANTHIRARASA — Mme SRIKANESH — Mme TAMBA — M. TROUSSEL — Conseillers.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :

À l'ouverture de la séance :

Mme ABBAOUI Fatima	à	M. SAHA Amine
Mme FERRAD Samia	à	M. LE BRIS Pascal
M. HOEN Michel	à	Mme SRIKANESH Suhurna
M. KHARKHACHE Nacim	à	Mme GANESWARAN Sabrina
M. MAÏZA Rachid	à	M. BROCH Didier
M. MORISSE Éric	à	Mme STOKIC Yasmina
M. SOILIHI Bacar	à	Mme CHAMSDDINE Myriam
M. ZILLAL El Hocine	à	Mme DAVAUX Mélanie

À partir du point 5 :

M. AHAMED Abdou	à	Mme AOUDIA Dalila
-----------------	---	-------------------

À partir du point 11 :

M. TROUSSEL Stéphane	à	M. DOUCOURÉ Oumarou
----------------------	---	---------------------

ÉTAIENT ABSENTS :

M. AOUICHI Mohamed – M. MASTHAN Kassime – M. SAADI Mahamoudou – Mme SAINT-UBERT Betty.

Au point n° 21 : **MME REZKALLA Nabiha**

Du point n° 21 au n°22 : **M. CHASSAING Laurent**

LES MEMBRES PRÉSENTS ONT ÉTÉ INVITÉS À SIGNER LE REGISTRE.

La séance est ouverte à 19 h 30.

Monsieur le Maire indique que la secrétaire de séance sera Mme HOUNGBEDJI.

Il annonce que suite aux évolutions dans la composition des groupes intervenues récemment, le plan de table des conseillers municipaux a dû être adapté.

Il revient par ailleurs sur les suites de la séance du 9 octobre, au cours de laquelle le Conseil municipal avait reçu les témoignages des représentants du personnel et de salariés de l'usine Orangina : l'équipe municipale est bien sûr restée en contact avec eux. Les représentants du personnel ont été amenés à faire preuve d'encore plus de détermination, en réponse à l'attitude de leur direction, qui se refuse à appliquer les accords nationaux prévus en cas de fermeture de site et donc à engager quelque plan social que ce soit. Le comité d'établissement de l'usine a engagé par ailleurs des avocats pour examiner les comptes de l'entreprise et évaluer le bien-fondé économique de la décision de l'entreprise. Les représentants ont également renouvelé leur demande d'une table ronde avec le ministère du Travail, une demande à laquelle la Ville s'associe, pour faire en sorte qu'il y ait un véritable débat à l'échelle nationale sur le rôle que peut remplir cette entreprise. La Ville est donc pleinement vigilante et mobilisée aux côtés des salariés. Ce qui s'est donc passé lors de la séance du 9 octobre n'était donc effectivement pas un coup « d'agit-prop » de la collectivité, mais le reflet de son engagement jusqu'à ce que les choses puissent évoluer dans un sens positif.

FINANCES LOCALES

1. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

M. ELICE signale que le débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2026 constituera le dernier de la mandature, mais aussi l'ouverture d'un nouveau cycle budgétaire, qui sera prolongé en février par la présentation du budget primitif. En raison des élections de mars, il s'agit essentiellement d'assurer la continuité du service public municipal : le budget proposé en février sera donc un budget « technique », avec pour vocation de garantir le règlement des dépenses contraintes ou obligatoires : c'est à la prochaine majorité élue qu'il reviendra de proposer un budget plus concret, sur la base de ses propres orientations.

Ce cycle est également marqué par un contexte bien précis : celui des contraintes et des incertitudes qui ont marqué toute la mandature et qui ont été encore accrues depuis la dissolution de l'Assemblée nationale par une instabilité institutionnelle sans précédent, alors que le président de la République a nié le résultat des législatives et persiste sans relâche à poursuivre sa politique avec quatre Premiers ministres depuis juin 2024. Cette instabilité a généré des incertitudes économiques et sociales, affectant la confiance des entreprises et des ménages, la croissance économique du pays. Dans le même temps

les conflits géopolitiques provoquent des tensions commerciales et des regains de protectionnisme à travers le monde. Les inégalités sociales explosent, la pauvreté augmente, avec un niveau record de près de dix millions de pauvres en France en 2023. Quant au projet de loi de finance 2026, il n'est toujours pas adopté par le Parlement, et il faudra sans doute attendre janvier pour avoir plus d'éléments et lever un certain nombre d'incertitudes. Ces incertitudes ne présagent en tout cas rien de bon pour les collectivités territoriales et les communes, puisque l'effort total qui leur est demandé pourrait atteindre 7,5 milliards d'euros. Le gouvernement est donc toujours dans le déni de la politique fiscale menée depuis 2017 et fait peser sur les collectivités le poids de la réduction de la dette dont il est responsable. La préparation anticipée du budget de la Ville devra donc s'appuyer sur des projections prudentes.

Les premières estimations des Services laissent augurer d'un niveau de recettes en hausse de 1,5 M€ par rapport à 2025, mais il est impossible de pouvoir avoir la moindre prévision en matière de subventions ponctuelles, comme la dotation de la politique de la ville, la dotation de soutien à l'investissement local, ou le « Fonds vert ». Les recettes fiscales augmenteraient de 650 000 €, notamment la dotation de solidarité urbaine, qui est susceptible d'être réévaluée d'environ 500 000 €. Pour les dépenses, il est en tout cas proposé est de maintenir, en investissement comme en fonctionnement, le niveau nécessaire au bon fonctionnement de la municipalité : entretien courant des écoles, gestion de la quotidienneté, préservation du patrimoine de la Ville, équipements et mobiliers, etc.

Le cadrage budgétaire qui est proposé sera donc une évolution constante : 0 % (même niveau qu'en 2025) sur les chapitres 011, 012 et 65 (ressources humaines, charges à caractère général et exceptionnel). Sur cette base, la préparation budgétaire qui va commencer va devoir tirer les conclusions des ajustements à opérer pour que le budget soit équilibré. Par exemple sur les RH, il est évident qu'elles ne seront pas à 0 % d'évolution : le GVT ou la simple évolution de la masse salariale imposeront quelques ajustements pour aboutir à un budget équilibré. Mais il faut bien comprendre que ces orientations et le budget primitif qui en découlera constitueront un budget temporaire : il s'agit ici de preuve d'égards envers la future majorité, qui sera ainsi libre de proposer un budget supplémentaire dans les semaines qui suivront son installation.

M. ELICE en profite pour tirer un bilan rapide de ce qui s'est passé depuis le début de la mandature : la majorité municipale n'a jamais cédé à la résignation. Elle a poursuivi la mise en œuvre de ses politiques de solidarité et d'émancipation au service de la population courneuvienne. Malgré un contexte social et politique difficile (cf. la crise Covid, l'inflation forte en raison du contexte géopolitique, etc.), la majorité municipale a décliné fièrement son programme au service des Courneuviennes et des Courneuviens. C'est tout particulièrement le cas en matière d'aménagement et de rénovation urbaine. L'équipe a en effet engagé de nombreux chantiers qui transformeront la ville dans les prochaines années : le projet Babcock, l'évolution des Six Routes avec la livraison du Grand Paris Express et le réaménagement complet du carrefour par le Département, le futur centre-ville à l'emplacement de l'ancienne usine KDI, la rénovation et la création de nombreux squares et espaces verts. Ces projets se poursuivront, et il appartiendra à la prochaine majorité municipale de poursuivre ces transformations et de garantir le bon développement social et écologique de la commune.

L'engagement principal au cours de cette mandature a été en faveur de l'éducation. L'équipe a été pleinement mobilisée contre les inégalités scolaires avec la livraison du groupe scolaire Joliot-Curie, une école moderne et généreuse pour une éducation de qualité pour les enfants de la ville, avec l'entretien et la rénovation du bâti scolaire, l'intensification de l'accompagnement scolaire et périscolaire, le renforcement de la culture à l'école (cf. la labellisation « 100 % EAC »), la création de cours Oasis ou la mise en place du remboursement du forfait Imagine R pour les écoliers.

De même, il n'y a eu aucun répit concernant la solidarité : la Ville a souhaité maintenir les actions, les accompagnements et le soutien, nécessaires au pouvoir de vivre des habitants. C'est particulièrement le cas en matière de loisirs : La Courneuve Plage et la patinoire ont célébré leurs 20 ans et se sont imposés

comme des rendez-vous annuels incontournables. La politique de solidarité de la ville s'exprime aussi au travers de la réussite des CCR, le développement des missions du centre de santé, l'augmentation de la fréquentation des MPT existantes et la préfiguration de la MPT Aoua-Keïta aux 4 000 Sud.

La mandature a été marquée par les Jeux olympiques et paralympiques, pendant lesquels La Courneuve a pleinement joué son rôle de ville hôte, au travers de son dynamisme sportif, d'animation culturelle et de festivités en tout genre. Sur la tranquillité publique, il y a eu une poursuite de la politique de prévention, avec une quatrième équipe des bataillons de la prévention aux Quatre Routes, le renforcement des ASVP et des médiateurs et la refonte du CSU pour accompagner le déploiement de la vidéosurveillance.

M. ELICE met enfin l'accent sur les engagements tenus par la Ville en matière de solidarité internationale, pour la paix dans le monde : soutien constant aux associations locales engagées, accueil de l'ambassadrice de Palestine en France en janvier, subventions pour des associations mobilisées sur le terrain. Et ce ne sont que quelques thèmes illustrant l'action de l'équipe municipale, parmi lesquels on peut aussi trouver la bataille pour l'emploi, les nombreux référendums ou la lutte pour l'égalité femmes-hommes, en phase avec les orientations de l'équipe durant ces six années :

- Contribuer à sortir d'un système éducatif qui reproduit les inégalités
- Valoriser une ville-monde
- Assurer un développement territorial du territoire utile aux Courneuviennes et aux Courneuviens
- Affirmer l'accès aux droits
- Aménager une ville écologique et populaire
- Soutenir une ville créative qui place la culture au cœur

Il est de tradition dans un débat d'orientation budgétaire de présenter quelques éléments relatifs à la santé financière de la collectivité afin d'éclairer le débat en matière de gestion budgétaire et de préfigurer le budget de l'année suivante. Ici, les indicateurs montrent que la Ville a su conserver des niveaux d'épargne corrects au fil des années, malgré un quasi-triplement des taux d'intérêt et avec eux de la charge de la dette sur la collectivité. L'épargne brute a ainsi été d'environ 8 M€ au CA 2024, et la capacité de désendettement est restée en dessous des dix ans, ce qui est un bon chiffre au regard d'un plan pluriannuel d'investissement particulièrement volontariste pour une ville de la taille de La Courneuve. Ce sont ainsi 225 M€ qui ont été investis dans la ville au cours des douze dernières années.

Tout ceci ne doit rien au hasard : c'est le résultat d'une gestion responsable des deniers publics, ce qu'a d'ailleurs constaté la Chambre régionale des comptes : maîtrise des dépenses, capacité à questionner et optimiser les politiques publiques, efforts pour aller chercher des subventions extérieures auprès d'autres partenaires, etc. Mais c'est aussi le résultat de l'engagement des agents, sans qui la volonté d'un service public fort resterait lettre morte, et qui ont fait du haut niveau de réalisation des investissements de la Ville une réalité.

M. ELICE rappelle une dernière fois le caractère singulier de ce débat d'orientations budgétaires : le budget qui en émergera et qui sera proposé en février se bornera à être un budget « technique » assurant la continuité du service public au travers du contexte électoral. De même, la préparation budgétaire devra intégrer les dépenses contraintes, sans inclure de dépenses exceptionnelles, et des recettes qui seront estimées avec prudence, lorsqu'il y aura de la visibilité sur le budget de l'État. Le plan pluriannuel d'investissement aura été en tout cas réalisé, le programme municipal a été mis en application avec fierté et responsabilité pendant six ans, sans jamais rogner sur les priorités que sont l'éducation, la solidarité et la jeunesse.

Monsieur le Maire propose de démarrer les échanges dans le cadre de ce débat.

M. HAFSI tient à rétablir la vérité. Les membres de son groupe ont assuré plusieurs mandats au service des Courneuvien(ne)s, dans le respect et la transparence, avec une équipe pleinement impliquée. Il réfute donc les jugements selon lesquels la ville se dégraderait. La ville a au contraire la chance d'avoir des Services municipaux de qualité, dont il salue tout le travail. Le contexte budgétaire a été contraint, les normes ont été toujours plus exigeantes et des charges ont été transférées sans compensation suffisante pour la Ville, mais elle a fait le choix responsable de maintenir l'essentiel, de moderniser quand c'était possible et d'investir là où cela est utile aux habitants.

Si la critique est légitime en démocratie, elle se doit aussi d'être honnête et constructive. Si l'on alimente un discours alarmiste, cela ne rend service ni aux agents ni aux habitants, ni au débat public. Il tient enfin à saluer le travail des Services pour établir ce nouveau budget et maintenir les enveloppes budgétaires dans une Ville qui accomplit un effort considérable au service des habitantes et des habitants, ce sur quoi il tenait à témoigner avec **Mmes ROUX et TAMBA**.

Mme GANESWARAN constate que ce débat d'orientations budgétaires arrive à la fin d'un long mandat, un mandat de gauche et assumé comme tel, ce qui justifie l'exigence dont on peut témoigner. S'il y a bien un contexte d'austérité au niveau national et si l'État met les collectivités à contribution, ce contexte ne peut pas servir d'excuse permanente. Ce débat d'orientations budgétaires mentionne fréquemment les contraintes, mais il évite de faire des choix. Il ne répond pas à ce qui est une question simple : où va La Courneuve, financièrement parlant, dans trois ou cinq ans, quels seront alors ses moyens ?

Le rapport d'orientation budgétaire ne fait que sécuriser la fin du mandat en cours, il gèle les arbitrages, transmet le flou. Cela fait des années que l'équipe municipale dirige la Ville, elle a eu le temps de cette anticipation. Elle a de fait engagé la Ville sur des décisions lourdes : politique sociale, services publics, transition écologique, gratuité, etc. qui sont intervenues trop tard dans ce mandat. Le groupe de **Mme GANESWARAN** ne remet pas en cause la solidarité mise en application par la Ville, mais la solidarité sans stratégie, ce n'est pas du courage politique, mais une fragilité organisée, un problème légué à ceux qui suivront. Gouverner ne se limite pas à dénoncer l'austérité nationale, c'est dire la vérité aux habitants sur ce qui est finançable ou non, et à quelles conditions. Ce DOB ne le fait pas, le groupe en prend acte. Et le groupe refuse qu'un de fin de mandat se fasse passer pour un projet d'avenir. La Courneuve mérite mieux que ce flou : la ville mérite un cap, et un cap clair.

Mme HADJADJ constate avec satisfaction qu'il s'agit ici du dernier débat d'orientation budgétaire pour Monsieur le Maire, au bout de trente ans de mandats, un point sur lequel elle veut insister. Elle constate que l'on retrouve les mêmes éléments de langage que dans les documents précédents : une introduction sur le contexte national incertain, mis en opposition avec les ambitions du budget. Cependant le document affirme que « *dans le souci d'assurer une gestion prévisionnelle rigoureuse, la préparation budgétaire pour l'année 2026 a été engagée de manière anticipée.* » Or, pour **Mme HADJADJ**, cela n'est en fait que le travail auquel Monsieur le Maire et les élus sont tenus, et pour lequel ils sont indemnisés. C'est une obligation.

Le même discours sur le contexte « incertain » a été tenu au moment du Covid, puis de la dissolution de l'Assemblée nationale, puis lors de la nomination de Sébastien LECORNU comme Premier ministre. Par rapport à la première séance du Conseil à laquelle **Mme HADJADJ** a assisté en tant qu'élue en 2020, on retrouve toujours les mêmes éléments : la Ville a marqué des points en matière d'éducation, d'accès à la culture, d'aménagement, d'égalité hommes-femmes, et la Ville va continuer à développer des projets sur ces sujets : La Courneuve veut réaliser ses rêves, s'installer dans un avenir qu'elle se construit depuis la Libération.

Mais à côté de ça, la ville est toujours classée comme l'une des plus pauvres de France, autour de la onzième place, ce qui lui permet de toucher des subventions sur critère. Elle touche en fait des

subventions en raison du pourcentage et du nombre d'habitants en dessous du seuil de pauvreté. L'équipe municipale reconnaît concrètement la situation, les 43 % d'habitants sous le seuil de pauvreté et met en face que depuis 30 ans elle veut supprimer le système qui creuse les inégalités scolaires. Sauf que les inégalités sont toujours là et toujours aussi visibles, 30 ans après. Aujourd'hui, se féliciter des résultats, afficher des ambitions sonne donc faux. **Mme HADJADJ** s'en prend tout particulièrement à un passage du rapport où il est dit que ce rapport « *présenté aujourd'hui s'inscrit donc dans la reconduction du mandat actuel. L'équipe municipale, issue du résultat de mars prochain aura à travailler, en début de mandat, un aménagement du budget correspondant à ses ambitions.* » Pour elle, cela veut dire que la majorité actuelle est déjà convaincue qu'elle sera reconduite sans le moindre incident, et que la population acceptera cela facilement, de même qu'elle a accepté la hausse des indemnités pour les élus de 17 % alors que, du fait de la pauvreté, la réalité pour les habitants est qu'une femme seule qui élève ses enfants fait face à un frigo vide dès le 15 de chaque mois. La Ville ne fait pas non plus grand-chose pour empêcher la hausse des loyers et des charges locatives qui étouffent et donnent le coup de grâce aux locataires pauvres qui ne peuvent plus relever la tête.

Si elle est d'accord avec M. HAFSI sur le fait que la critique est légitime en démocratie, elle témoigne cependant de son incompréhension quand il prétend rétablir la vérité : de quelle vérité s'agit-il ? Elle est en tout cas parfaitement en droit de faire ses remarques, étant habitante de La Courneuve, une ville dont Monsieur le Maire tient les manettes depuis trente ans, une ville qui touche aussi de très importantes subventions depuis 30 ans, sans qu'on en voie le moindre résultat en dehors de quelques travaux sur les immeubles, et ce grâce au financement en fait apporté par l'ANRU et l'État. Sur le plan social, rien n'a en revanche été fait. La ville est le site d'un des plus grands *data centers* de France, voire d'Europe, comme l'équipe municipale le dit elle-même, mais il n'embauche personne de La Courneuve et n'a pas payé jusqu'ici d'impôts locaux à la Ville, qui auraient pu lui servir à faire plus de choses pour les habitants. Cela s'explique par le fait que Monsieur le Maire a accordé la prolongation d'un permis de construire sur un terrain qui est loué et que le *data center* est réparti sur trois sites différents, deux actifs et profitables depuis des années, le troisième en construction, ce qui fait que, le *data center* étant encore inachevé, il ne paye pas de taxes. Ces taxes non perçues sont donc autant à payer pour les habitants, comme Monsieur le Maire l'a d'ailleurs dit dans une autre séance. De même, Monsieur le Maire s'était vanté d'avoir amené la Banque de France à La Courneuve, mais ce qui s'est passé, c'est que l'incinérateur de la Banque de France a été installé à La Courneuve. Comme **Mme HADJADJ** le rappelle à nouveau, les Courneuviennes et les Courneuviens respirent donc au quotidien l'odeur de l'argent brûlé, lors de la destruction des billets. Ils ne sont pas riches, mais respirent donc l'odeur de l'argent. Et, ici encore, la Banque de France n'a embauché aucun Courneuvien ou Courneuvienne.

Sur le plan social, **Mme HADJADJ** n'a donc pas constaté le moindre changement. Des postes de professeurs continuent à ne pas être pourvus dans les écoles. Elle ne comprend donc pas pourquoi la majorité continue à répéter la même formule sur le système scolaire : au bout de 30 ans, ce sont toujours les mêmes constats sans aucune évolution. Il y a toujours d'un côté les propos ambitieux jusqu'à être prétentieux, et de l'autre le constat de la pauvreté, qui sert au final à gagner de l'argent sur le dos de la population. Car la vérité est que Monsieur le Maire n'est pas en poste pour servir les habitantes et les habitants, mais pour toucher des indemnités, des avantages comme des véhicules de fonction ou le remboursement des costumes. Tout cela est payé au final par les Courneuviennes et les Courneuviens. Elle espère donc que ce sera bientôt un nouveau jour pour les Courneuviennes et les Courneuviens et qu'ils prendront leur destin en main pour changer les choses.

M. DOUCOURÉ insiste sur le moment singulier que représente ce point de l'ordre du jour pour l'ensemble du Conseil. Après 30 années d'engagement au service de La Courneuve, ce sera le dernier débat d'orientations budgétaires pour Monsieur le Maire. 30 années, c'est une vie politique entière, faites de projets à porter, de convictions à défendre, de décisions, parfois difficiles, à prendre, de crises à traverser et d'une responsabilité quotidienne qui ne s'arrête jamais. Au nom de son groupe, **M. DOUCOURÉ** tient à dire que durant toutes ces années ses membres ont pu être d'accord avec

Monsieur le Maire ou être dans la minorité, soutenir ou contester, proposer ou amender, mais qu'ils ont toujours reconnu la constance de son application, de sa connaissance de la ville, de sa détermination, de son attachement aux habitantes et aux habitants et au service public municipal. Les membres du groupe ont, pendant toute cette période, porté des propositions, animé des débats, porté des appréciations parfois différentes sur certains sujets, mais toujours avec une constante : défendre La Courneuve, ses habitants, ses services et ses agents publics. Le groupe a agi aux côtés de Monsieur le Maire pour transformer la ville, améliorer le quotidien des habitantes et des habitants, tenir une même ligne pour les Courneuviennes et les Courneuviens : celle de protéger, d'émanciper, d'investir dans l'humain et de refuser la résignation face aux inégalités.

Ce moment est également singulier parce que le débat sur les orientations budgétaires prend place dans un contexte d'instabilité et d'incertitudes, la loi de finances 2026 n'étant pas encore adoptée, son contenu final pas encore connu, notamment l'effort qu'elle demandera à coup sûr aux collectivités locales. Cette incertitude n'est pas qu'une vue de l'esprit : elle pèse pour la Ville sur les recettes, les marges de manœuvre, les capacités d'investissement, l'aptitude à protéger les services publics du quotidien. D'où la logique de prudence et d'anticipation adoptée par le rapport.

Le moment est également singulier, car il se tient à trois mois des élections municipales où les Courneuviennes et les Courneuviens choisiront une nouvelle équipe, un nouveau projet pour un nouveau mandat. Il s'agit donc de faire preuve de responsabilité et de ne pas confisquer le débat à venir, mais au contraire de le permettre en posant un cadre budgétaire sincère, en ouvrant les sujets, en laissant à chacune et à chacun les éléments pour comprendre les contraintes et faire des choix en conséquence. La majorité sortante fait donc le choix d'un budget qui vise essentiellement à la reconduction, pour permettre à la Ville de fonctionner au premier semestre, ce qui donnera à la future équipe, quelle qu'elle soit, la capacité d'adapter en juin le budget en fonction de ses propres priorités et de la décision qui émanera du débat démocratique.

Mais sur le fond, la situation reste contrainte, en raison de trois raisons majeures que **M. DOUCOURÉ** expose, par souci de tenir un débat honnête. Tout d'abord, les recettes sont sous pression. Toutes ne sont pas prévisibles : la situation peut évoluer très vite, sans que la Ville ait son mot à dire, pour la dotation, le mécanisme de péréquation ou la subvention d'investissement. La prudence est ici justifiée, de même qu'un suivi précisant ce qui est espéré, probable et incertain. Ensuite, certaines dépenses augmenteront naturellement, en dépit de tous les efforts pour les stabiliser : évolution des contrats, volatilité des prix de l'énergie, besoins incompressibles de maintenance du patrimoine, etc. La masse salariale est soumise à des mécanismes connus au niveau de la carrière, des remplacements, des mesures nationales ou de la hausse des charges. Donc, si l'on veut afficher de la stabilité, il faudra absorber ces augmentations mécaniques, sinon il faudra les reporter dans un budget supplémentaire. Enfin, les besoins de service public sont structurellement élevés à La Courneuve : la dépense publique n'y est pas un confort, mais souvent une condition d'accès aux droits, de réussite éducative, de prévention, de santé, de culture, de tranquillité au quotidien. Dans une ville populaire comme La Courneuve, il y a un double devoir : respecter les équilibres et tenir la promesse républicaine de ne pas laisser les habitants et les habitants seuls face aux difficultés.

M. DOUCOURÉ termine son intervention par les perspectives que son groupe a pour 2026, des propositions plus détaillées étant à venir dans le cadre du débat démocratique. Le groupe est solidaire de l'action municipale : la Ville a tenu, a protégé, a maintenu un haut niveau de service public malgré les crises. **M. DOUCOURÉ** tient d'ailleurs à remercier les agents, sans qui rien de tout cela n'aurait été possible. Mais à partir de 2026, La Courneuve devra affronter des défis majeurs : celui de son développement, avec la nouvelle gare et de nouveaux quartiers, le réchauffement climatique, le vieillissement de la population, la précarité et des inégalités croissantes touchant la jeunesse. C'est la raison pour laquelle le groupe veut accorder la priorité à l'éducation, à l'enfance. Cela a d'ailleurs été toujours le cas dans cette municipalité, mais cette priorité s'avère être la mère de toutes les batailles, le

lieu où se jouent l'égalité réelle, la réussite scolaire, l'accès aux activités, l'émancipation par la connaissance, par la culture, par le sport, la prévention, l'avenir. Une autre priorité doit être faite à la santé et aux solidarités, à l'accès aux droits : la République doit se voir dans la vie du quotidien, en mettant en avant la proximité, l'accompagnement, la protection, la lutte contre les non-recours, l'innovation sociale. Une troisième priorité doit être consacrée à la tranquillité et à la sécurité, puisque ce sont toujours les plus vulnérables qui sont les premières victimes de l'insécurité : femmes, enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap. Vivre dans une ville sereine et apaisée est la condition pour bien vivre ensemble. Une autre priorité doit être la transition écologique, qui améliore la ville : rénovation énergétique des bâtiments publics, espaces verts, mobilités du quotidien, sobriété qui fait baisser les charges. L'écologie pratiquée à La Courneuve doit être utile et protectrice. Enfin, une dernière priorité doit aller au service public municipal et à ses agents : carrière, formation, reconnaissance, stabilité des équipes, conditions de travail. Protéger le service public, c'est protéger celles et ceux qui le font vivre et c'est aussi garantir la qualité du service aux habitants. C'est dans cet état d'esprit, de continuité et de sincérité dans une période incertaine, de prudence budgétaire sans renoncements et d'ouverture de nouvelles perspectives adaptées aux défis actuels, tournées vers l'égalité, la justice sociale et la dignité pour toutes et tous.

Mme REZKALLA commence ses propos en exprimant un regret concernant le nouveau plan de table des élus, suite au départ de plusieurs conseillers de la majorité municipale à trois mois des élections. Il doit leur permettre d'être regroupés avec d'autres élus, exclus précédemment de la même majorité. Sur la méthode, aucune information n'a été communiquée aux conseillers au préalable, et ce n'est pas un signe de respect pour cette assemblée, à plus forte raison alors que l'on se situe à la fin du dernier mandat de Monsieur le Maire. Elle tient cependant, toujours au nom du groupe Réinventions La Courneuve, saluer les trente ans d'engagement de Monsieur le Maire au service des Courneuvien(ne)s et des Courneuvien(ne)s. Le groupe ne s'est pas toujours situé sur les mêmes lignes politiques, mais on ne peut nier le dévouement de Monsieur le Maire pour la ville.

Concernant le budget 2025, le groupe partage la colère de l'équipe municipale face à un État qui ponctionne les collectivités. Il estime toutefois que, pour le dernier budget de ce mandat, il aurait fallu léguer un héritage plus audacieux à destination de La Courneuve. Pour le groupe scolaire Joliot-Curie, y aura-t-il ainsi des cours de récréation bétonnées ou de type Oasis ? Le budget n'est en fait pas assez volontariste face à l'urgence climatique, qui impose une accélération massive de la rénovation thermique et de la végétalisation, pour protéger les habitants face à la crise énergétique. La vision est ici celle d'un budget de continuité à l'heure où La Courneuve a besoin d'un tournant écologique radical pour les trente prochaines années. La meilleure façon d'être au service des habitants aujourd'hui est de se protéger des crises de demain, et ce budget ne se saisit malheureusement pas assez de cette urgence. Son groupe va donc s'abstenir.

M. SAHA n'avait pas l'intention d'intervenir, mais les propos de M. DOUCOURÉ l'ont interloqué, la motivation de cette intervention n'étant pas apparente. Si l'on peut comprendre qu'il ait vanté les mérites de ce mandat, qui comporte d'ailleurs un certain nombre de choses qui sont très positives et qu'il faut saluer, M. DOUCOURÉ semblait d'accord avec tout, alors qu'il n'y aurait alors aucun intérêt à faire les choses différemment avec une autre équipe lors du prochain mandat, vu que tout irait bien aujourd'hui.

Lors de la présentation du rapport, trois choses importantes ont été dites : le budget est contraint au niveau des recettes, les dépenses sont vouées à augmenter et les habitantes et habitants ont des besoins croissants. **M. SAHA** considère que tout cela est vrai. Cependant, la raison des recettes contraintes n'est pas donnée, même si M. ELICE, adjoint aux finances, a apporté quelques éléments de réponse : les derniers gouvernements ont tous appliqué à l'échelle du pays des politiques d'austérité. **M. SAHA** observe cependant que M. TROUSSEL est en train de réagir à voix haute à sa place, ce qui dénote un

manque de respect à son égard, ridicule pour un homme politique au bout de 25 ans de carrière. Il prie Monsieur le Maire, au nom de la démocratie, de lui permettre de s'exprimer sans qu'il soit perturbé.

Monsieur le Maire assure M. SAHA qu'il peut continuer dans le calme.

M. SAHA reprend son exposé : si les recettes sont toujours contraintes aujourd'hui, c'est notamment parce que le gouvernement actuel, qui est à l'origine de ces contraintes, a été soutenu à plusieurs reprises par le Parti socialiste, qui a refusé de voter la motion de censure à plusieurs reprises. Il considère que M. TROUSSEL n'assumera pas ici en public cette position, mais il n'en reste pas moins que c'est son parti qui est aujourd'hui à la tête du pays et gouverne dans une alliance, ayant quitté le Nouveau Front populaire pour se rallier au Socle commun, ce qui n'a pas dû demander un grand effort au parti dans son ensemble, mais surprend quand il s'agit de personnes comme M. TROUSSEL, qui étaient de longue date des partisans de Martine AUBRY dans l'aile gauche du parti, et qui aujourd'hui défendent ces positions, y compris à La Courneuve et en Seine-Saint-Denis. Il regrette que M. TROUSSEL ait à ce point compromis ses propres valeurs.

M. TROUSSEL prend à son tour la parole pour constater que l'intervention précédente consistait en la simple répétition des éléments de langage de La France insoumise et en un discours qui suggère plutôt que M. SAHA devrait viser un destin national dans les travées de l'Assemblée. Il n'a en tout cas pas envie de participer à ce débat : comme il l'a dit, à force de raconter n'importe quoi, on devient n'importe qui. Il ironise également sur les leçons de gauche données ici, en raison du parcours des uns et des autres qui devraient les discréditer pour cela.

Il rappelle ce que certains ne semblent pas avoir compris : le projet de loi de finances 2026 n'a pas encore été adopté. C'est le projet de loi de financement de la sécurité sociale qui a été adopté. À titre personnel, **M. TROUSSEL** préfère d'ailleurs que le texte qui a été voté ne double pas les franchises médicales, suspende la réforme des retraites et injecte un peu plus d'argent public dans l'hôpital. Les députés de sa formation politique ont obtenu un certain nombre de victoires sur ce texte, et il préfère donc qu'ils aient voté en sa faveur plutôt que d'additionner leurs voix avec des complices situés à l'extrême-droite.

Monsieur le Maire souhaite recentrer le débat, avant de rajouter quelques points et de passer au vote. Il s'agit en effet de l'avant-dernière séance du Conseil municipal de la mandature, avant celle de février. Ce n'est pas dans cette instance que sera gagnée la campagne électorale. Et si les affrontements politiques sont dans leur essence normaux, le débat national ou les contextes locaux ne sont pas vraiment à leur place ici. Ils doivent s'exprimer sur le terrain démocratique en présence des citoyennes et des citoyens. Le risque est sinon que les séances du Conseil perdent tout intérêt, devenant complètement déconnectées des dossiers sur lesquels les conseillers sont amenés à délibérer, qui ont leur importance pour la vie des Courneuviennes et des Courneuviens et pour le fonctionnement de ce service public.

Il estime ensuite important de revenir sur le contexte national, auquel on faisait allusion. La Ville ne construit pas un budget dans une sorte de monde idéal, mais dans un environnement où depuis trop longtemps la réduction des dépenses publiques prime sur tout, et où l'on sollicite encore et toujours les couches populaires, parce que, en France comme dans le reste du monde, on n'ose pas s'attaquer aux plus riches pour avoir une répartition plus équitable des richesses, ce qui permettrait de répondre aux besoins. Le monde est en effet tout sauf exsangue : il produit de plus en plus de richesses, et les difficultés que connaissent les populations sont avant tout le résultat de l'inégalité croissante dans la répartition de ces richesses. La Ville doit agir dans cette réalité, et c'est une réalité où tous les derniers gouvernements ont décidé de faire payer l'addition par les collectivités locales, qui sont pourtant celles qui ont globalement un budget équilibré, avec des dépenses couvertes par les recettes, cela a pour conséquence de réduire les potentialités d'actions publiques pourtant si nécessaires. La préparation budgétaire en France présume d'ailleurs d'une baisse d'environ un milliard d'euros en matière de subventions aux associations et en direction de la jeunesse. Ce sont pourtant, comme le disait

M. DOUCOURÉ, des priorités pour la Ville et on voit mal comment elles vont pouvoir être accompagnées si les dépenses publiques en direction de ces publics sont victimes d'une telle ponction.

Il aborde ensuite l'EPT Plaine Commune, qui concourt aux politiques publiques sur le territoire de la ville, du fait des compétences déléguées : sa situation est plutôt sécurisée. L'ensemble du territoire connaît des niveaux d'entreprise et des dynamiques économiques relativement importants, ce qui permet de tabler sur des budgets continuant à assurer les missions de service public pour 2026 et les années à venir, sauf changement radical d'orientations nationales. Étant donné que Plaine Commune a vocation à s'occuper du cadre de vie, du développement économique et de l'aménagement des territoires, des politiques qui pèsent concrètement, c'est un élément important.

Concernant la Ville, il confirme les propos de M. ELICE. Certes, le budget n'engage pas de rupture radicale. **Monsieur le Maire** estime en effet que ce ne serait ni respectable ni respectueux des débats et des moments électoraux qui vont se tenir dans la collectivité avec les citoyennes et les citoyens. Mais il prolonge cependant des orientations puissantes au service du territoire, en étendant les orientations d'un mandat au cours duquel la ville a fortement évolué. Le budget 2026 va contribuer à ce que ces mouvements continuent à se développer au service des Courneuvien(ne)s et des Courneuvien(ne)s, même si par la suite, en fonction des résultats électoraux, la nouvelle équipe municipale aura la charge de faire des ajustements, loin de la démagogie prônée par Mme HADJADJ.

Ces orientations pour 2026, qui sont l'objet de ce débat, n'en sont pas moins profondément utiles. Elles confortent le service public, réaffirment les politiques de solidarité, avec notamment le PACTES, lancé en 2025, mais voué à se développer en 2026, avec la volonté d'accompagner en particulier de jeunes mères de famille célibataires, qui se débattent généralement dans des difficultés bien connues, au travers d'un nouveau process, des travailleurs sociaux mis à leur disposition et des moyens pour créer les conditions de leur faire franchir concrètement le seuil de pauvreté. Il y a aussi le tissu des Maisons pour tous, évoquées par M. ELICE, qui contribue à mailler le territoire de lieux de vie et de ressources pour les Courneuvien(ne)s et des Courneuvien(ne)s, qui n'y sont pas insensibles, contrairement à ce que peut dire Mme HADJADJ. De même, le Centre municipal de santé s'est imposé comme le navire amiral en matière de droit à la santé dans la ville. On ne peut que se féliciter de ce que la Ville ait fait le choix de maintenir, moderniser et développer ce centre pour qu'il constitue un vrai support pour les Courneuvien(ne)s et des Courneuvien(ne)s, même si cela ne relevait pas de sa responsabilité directe.

La Ville continue à accompagner profondément sa jeunesse, son enfance, son école, avec des investissements puissants, mais aussi avec des batailles politiques, car tous les efforts que nous menons pour entretenir et développer nos écoles seront sans valeur s'il n'y a pas des enseignants qualifiés en face des enfants. Avoir des enseignants formés et en nombre suffisant est donc une question majeure. Les études réalisées l'an dernier estimaient que les absences d'enseignants atteignaient les 8 % à La Courneuve, soit chaque jour 400 élèves de maternelle ou d'élémentaire sans enseignant devant eux. Ce qui n'est pas de la responsabilité de la Ville, mais de l'Éducation nationale, donc de l'État. Ce sont de telles batailles qu'il va falloir poursuivre.

Le budget cultive aussi le vivre-ensemble, avec les Maisons pour tous, le mois de la solidarité, qui rayonne dans la ville en décembre et qui malgré les conditions de vie difficiles rappelle qu'il est toujours possible de sourire et de s'égayer dans la ville, grâce à tout le travail de la municipalité, de ses exigences sur les politiques publiques, son travail auprès des seniors (cf. le banquet qui se tient en février), sur la tranquillité publique. Tout cela permet au quotidien à la ville de tenir debout et aux Courneuvien(ne)s et aux Courneuvien(ne)s d'avoir conscience qu'ils ont à côté d'eux des Services engagés, déterminés, que **Monsieur le Maire** tient d'ailleurs à son tour à saluer pour leur engagement en faveur des politiques publiques de la municipalité et de sa population.

Il revient aussi sur le développement que connaît la ville. On peut faire des reproches à La Courneuve, mais dire que la municipalité n'anticipe pas, ne prévoit pas, ne se projette pas, est une hérésie. Il suffit

de regarder la ville. Lors de l'annonce du Grand Paris Express, La Courneuve n'était pas sur la carte. La municipalité a perçu que cette situation était inacceptable, et a engagé la bataille il y a 15 ans pour créer les conditions qu'une gare soit acceptée sur la ligne, qu'elle soit construite et qu'elle soit mise en service, à la fin 2027, permettant de transporter les Courneuviennes et les Courneuviens vers tous les lieux de développement de la région. Parler de politique de courte vue, c'est méconnaître la réalité sur le territoire et les capacités d'anticipation de la Ville, dont témoigne pourtant l'importance de projets en cours tels que la ZAC des Six Routes (en lien avec le Département), la ZAC du centre-ville ou l'enjambement de l'autoroute A1, dont les premiers projets remontent en fait à 1987. Et c'est parce qu'il y avait de la détermination, de la résilience, de la capacité à regarder et à obtenir que les choses évoluent au service des Courneuviennes et des Courneuviens.

Il termine son intervention par quelques repères, en réponse aux commentaires selon lesquels la Ville serait gérée à la petite semaine. Dans le CA 2020, l'encours de la dette s'élevait à 73 M€, la capacité de désendettement était de sept ans et demi. Dans les derniers chiffres validés, ceux du CA 2024 (mais le CA 2025 devrait confirmer la tendance), on en est à 73 M€ et neuf ans (une hausse qui est le seul résultat de l'évolution des taux d'intérêt), alors que l'épargne brute de la Ville a même augmenté en quatre ans. Quant aux dépenses de personnel, qui montrent aussi l'attachement de la Ville aux services publics, le chapitre 012 atteignait 41,2 M€ pour le personnel en 2020 et l'on est passé à près de 50 M€ en 2024, une tendance qui sera prolongée en 2025. Les effectifs n'ont en fait pas particulièrement augmenté, mais la Ville a créé les conditions pour mieux accompagner financièrement ce personnel, afin qu'il ait le droit de vivre décemment, en conformité avec la politique que mène globalement la Ville, notamment au travers de la mise en œuvre des primes, consacrées pour l'essentiel non pas aux grades les plus élevés, mais aux agents de catégorie C.

La Ville n'a pas non plus augmenté depuis 2019 les impôts ou les tarifs de la collectivité. Cela représente concrètement pour les Courneuviennes et les Courneuviens une économie de 500 000 € rien que pour les prestations qu'ils ont achetées auprès de la Ville (restauration scolaire, colonies de vacances, etc.). Tout cela est permis par la politique menée par la Ville : elle a un budget sain, ce qui permettra à celles et ceux qui gagneront les prochaines élections d'avoir à leur disposition une ville en mesure d'affronter l'avenir sainement et intelligemment, une ville qui a également su se développer, y compris au travers d'un niveau d'investissement conséquent (19 M€ par an au cours du mandat), qui illustre l'importance du développement porté par la collectivité au service des Courneuviennes et des Courneuviens.

Pour tout cela, **Monsieur le Maire** se dit fier du travail qui a été accompli ensemble au sein de la majorité municipale.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Question n° 1 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés 32 votes pour— 4 votes contre (Mmes ABBAOUI et GANESWARAN, MM. KHARKHACHE et SAHA), 2 abstentions (M. CHASSAING et Mme REZKALLA), 1 ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).

2. AUTORISATION SPÉCIALE D'INVESTISSEMENT

M. ELICE explique que cette note est traditionnelle à cette époque de l'année. Elle vise, sans avoir à attendre le vote du budget, à autoriser la collectivité à engager des dépenses d'investissement à hauteur du quart des montants de l'année précédente. Il s'agit donc de pouvoir honorer les factures, d'assurer la continuité du service public, dans l'attente du vote du budget. Le montant est ici de 6,9 M€, le quart du montant des dépenses d'investissement 2025.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Question n° 2 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés 32 votes pour—4 votes contre (Mmes ABBAOUI et GANESWARAN, MM. KHARKHACHE et SAHA), 1 ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).

3. ACOMPTES SUR SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS – EXERCICE 2026

M. ELICE rapproche cette note de la précédente : il s'agit d'un principe équivalent, mais ici à destination des associations et des équipements publics, avec un acompte accordé à titre exceptionnel de 50 % du montant de la subvention attribuée à ces établissements ou associations en 2025, ce qui leur permettra d'avoir de la visibilité dans leur trésorerie et de pouvoir fonctionner au début 2026 sans avoir à attendre le vote du budget. Le montant total des acomptes, que Monsieur le Maire est autorisé à engager auprès de ces associations, est de 23 000 €.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Question n° 3 — Vote : question adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés —1 ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).

4. EXERCICE 2025 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

M. ELICE considère qu'il s'agit ici d'une décision modificative strictement technique. Elle procède à un ajustement qui porte sur tout sur les dépenses de fonctionnement, en raison de l'évolution de la cotisation versée par la Ville à la CNRACL, la caisse de retraite des agents de la fonction publique. Comme cela a été mentionné depuis l'année dernière, l'État a décidé unilatéralement de relever le taux de cotisation acquitté par les communes pour financer cette caisse. La hausse est étalée sur plusieurs années, et ne s'applique pas encore en totalité, mais elle représentera un coût conséquent pour les finances de la Ville. Il y a ici un petit ajustement à faire sur le budget de fonctionnement 2025. Il y a par ailleurs un deuxième ajustement sur ce budget, portant sur le contingent incendie à hauteur de 55 000 €, qui est équilibré par une révision à la baisse des charges à caractère général. Il y a enfin quelques ajustements mineurs au niveau de l'investissement, pour un montant total de 12 000 €.

Mme HADJADJ a pu constater que dans presque toutes les séances du Conseil en 2025, il y a eu des décisions modificatives. Elle demande si cela vient du fait que l'équipe municipale n'aurait pas prévu ses dépenses et s'est retrouvée forcée d'en prendre acte. Elle remarque par ailleurs que pour la ligne « Dotation aux amortissements : ajustement amortissement », il y a une hausse de 50 000 €, alors qu'à la ligne suivante « Subvention d'investissement reçue : ajustement subvention », il y a une baisse de 50 000 €. Elle demande si cela correspond à une dépense programmée, pour laquelle la Ville a touché une subvention, et elle souhaite qu'on lui explique le principe de cette opération et des nombreux ajustements effectués en 2025, presque à chaque séance. Elle profite enfin de sa prise de parole pour déclarer à Monsieur le Maire qu'à la fin de son mandat, elle compte lui offrir un immense pot de vaseline et fait un geste à l'appui.

Remous dans la salle.

Monsieur le Maire qualifie l'attitude de Mme HADJADJ de vulgaire. Mais le plus triste à dire est qu'en six ans elle n'a rien appris. Elle a par ailleurs refusé les offres qui lui étaient faites de se former, alors qu'elle en aurait pourtant besoin. Elle se révèle en effet nulle quand il s'agit de lire un budget ou même une simple note du dossier de la séance. Elle vient en effet de dire qu'il y a eu de nombreuses décisions modificatives au cours de l'année alors que le titre de la note est « Exercice 2025 – Décision modificative n° 1 », ce qui est en soi assez clair. Mme HADJADJ se s'avère donc même pas capable de comprendre ce qu'elle lit, ce qui est dramatique. Ce ne sont que la haine et la jalousie qui l'animent, ce

qui est terrible, parce que la politique ne repose pas sur cela. On peut ne pas être d'accord, mais ce n'est pas avec de la haine et de la jalousie que l'on peut faire de la politique. Mme HADJADJ est donc absolument décevante, ce que l'on ne peut que regretter.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Question n° 4 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés 34 votes pour— 4 votes contre (Mmes ABBAOUI et GANESWARAN, MM. KHARKHACHE et SAHA), 1 ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).

TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS URBAINS

5. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS POUR LES ÉLÈVES SCOLARISÉS EN ÉLÉMENTAIRE

Mme DAVAUX rappelle que le Conseil municipal a approuvé en février la gratuité des transports pour les élèves du premier degré de la ville, en particulier pour l'élémentaire (de 6 à 11 ans), en prenant en charge le remboursement du forfait Imagine R Junior mis en place par la Région. Les Services ont en fait dû beaucoup œuvrer pour permettre la faisabilité technique de cette mesure, il leur a fallu faire preuve d'acharnement pour que cela aboutisse. La gratuité va en fait permettre à tous les élèves scolarisés dans la ville (public ou privé) de pouvoir bénéficier du remboursement de leur forfait et d'avoir un accès encore facilité aux infrastructures internes de la Ville (les différentes bibliothèques ou piscines), mais aussi de pouvoir s'ouvrir aux autres villes du territoire : celles de Plaine Commune, Paris, celles des autres départements. Cette mesure constitue une vraie chance pour les élèves, les enseignants, mais aussi pour les animateurs, comme ils pourront plus facilement organiser des sorties, sans avoir à forcément utiliser des cars (qui sont de plus polluants, et peuvent être pris dans les bouchons).

La note dans le dossier comporte les modalités techniques. En 2026, qui est encore une année de transition, le forfait sera pris en charge à partir de janvier. Certaines familles l'ont déjà pris dès la rentrée, elles vont être invitées à passer sur l'espace famille du site de la Ville ou à Meccano pour présenter un justificatif et bénéficier d'un remboursement sous quelques semaines. Pour 2026/2027 et les années scolaires suivantes, le remboursement pourra en revanche se faire dès septembre, pour éviter d'avoir à faire une avance de frais sur plusieurs mois. La mesure concerne théoriquement 3 159 élèves de six à onze ans. L'ensemble de ce projet avait été également porté par M. HAFSI, ce que **Mme DAVAUX** tient à mentionner. L'équipe municipale va en tout cas surveiller l'effet de la mesure sur la diversité des sorties et des activités des élèves.

M. SAHA considère cette mesure comme bien évidemment positive. Elle est d'autant plus la bienvenue que, pour les enseignants et les directions scolaires, il n'y a pas suffisamment de cars mis à disposition pour organiser des sorties scolaires. Chaque classe ne dispose donc que d'une journée ou de deux demi-journées de sortie scolaire avec car, ce qui est très insuffisant.

Le groupe de **M. SAHA** regrette par ailleurs que cette mesure ne puisse pas être étendue au moins aux collégiens de sixième ou de cinquième. En effet, le coût total de cette mesure serait d'environ 70 à 80 000 € par an s'il y avait une demande de remboursement pour tous les 3 159 élèves concernés. C'est donc une belle mesure, mais le budget n'est pas extravagant, et **M. SAHA** estime qu'on aurait pu pousser l'effort jusqu'au début du collège.

Mme HOUNGBEDJI voit dans cette mesure une égalité de chances pour les Courneuvien(ne)s, qui pourront se déplacer, un soulagement financier pour les parents confrontés à l'inflation. C'est donc une excellente initiative qui constituera aussi une véritable aide pour certaines familles.

M. TROUSSEL reconnaît lui aussi que cette mesure sera une bonne mesure concernant le pouvoir d'achat des familles et la facilitation des mobilités. Mais il souligne que La Courneuve, de même que les autres villes de Seine-Saint-Denis qui adoptent de telles mesures, contribue d'une certaine façon à dédouaner la région Île-de-France de ses responsabilités en matière de transports. La responsabilité des transports (y compris scolaires) a en effet été transférée par la loi aux régions.

La Ville a évidemment raison de prendre cette mesure, qui aura de vrais effets bénéfiques. Il évoque la situation à Paris, où il y a aussi la gratuité du Pass Navigo pour les seniors, même si désormais sous condition de ressources, et pour les jeunes jusqu'à 25 ans, et où tout cela implique une forte somme versée à Île-de-France Mobilités, et la Région ne voit donc pas de problème à ce que les enfants de Seine-Saint-Denis ou du Val-d'Oise qui prennent les transports en commun payent à la différence de ceux de Paris. Concrètement, et cela lui a déjà valu des remarques de la Chambre régionale des comptes, Valérie PÉCRESSÉ a fait le choix de faire investir la Région sur des compétences qui n'étaient pas les siennes, avec des sommes considérables consacrées à la sécurité, et en revanche, alors que c'était une compétence de la Région, elle n'a rien fait pour l'égalité des citoyens d'Île-de-France, notamment sur le Grand Paris, sur les questions de transport. Et en réponse à la bonne mesure mise en place par la Ville, Île-de-France Mobilités continue à mettre des bâtons dans les roues pour permettre de retirer directement la carte Imagine R depuis le guichet de la Ville. Il faudra certainement encore quelques pressions pour faire avancer la situation.

M. REZKALLA observe que, dans une ville populaire comme La Courneuve, faciliter l'usage des transports en commun dès le plus jeune âge est à la fois une mesure de pouvoir d'achat pour les familles et un acte éducatif pour les enfants. On peut cependant faire deux observations quand on examine cette délibération. Île-de-France Mobilités fait déjà preuve d'obstruction idéologique : la Région et Île-de-France Mobilités procèdent à un blocage systématique, qui est inacceptable, en refusant qu'il y ait un contrat tiers payant : Valérie PÉCRESSÉ impose une bureaucratie inutile pour la commune. Il n'y a pas de raison que ce qui est possible pour les collégiens et les lycéens ne soit pas permis pour les plus petits. Le refus de négocier pénalise directement les communes qui ont fait le choix de la mobilité durable. Le groupe s'associe donc à la majorité municipale pour dénoncer cette attitude qui constitue un frein pour les politiques locales de solidarité.

Le passage par le remboursement constitue en effet une barrière pour les plus fragiles, ce qui nécessite d'être vigilant : du fait d'un système de remboursement sur facture, pour de nombreuses familles les plus précaires à La Courneuve, avancer les frais du forfait Imagine R Junior reste difficile, même s'il y a un remboursement ultérieur. Elle demande ce que la Ville compte faire pour accompagner ces familles et éviter qu'aucune d'entre elles ne soit exclue du dispositif en raison de cette avance de trésorerie. Elle appelle à ce qu'il y ait un dispositif de remboursement simple, rapide et sans fracture numérique pour les parents qui n'ont pas accès à internet. Le groupe de **M. REZKALLA** votera cette délibération, en raison de l'urgence sociale et écologique, qui impose d'aider les enfants à se déplacer proprement, mais restera donc attentif à ce que le système ne devienne pas une usine à gaz administrative, qui cause un surcroît de travail au personnel, et à ce qu'aucun Courneuvien ne soit exclu. La gratuité est un droit, et elle doit être accessible à tous, sans nécessiter un parcours du combattant.

Mme HADJADJ considère que cette mesure est une bonne initiative pour les enfants, mais elle préférerait, vu le niveau de subventions que la Ville touche du fait de la pauvreté de la population, qu'il y ait une gratuité des transports pour tous les habitants. C'est ce qui est fait à Montpellier, où elle s'est rendue récemment, où il n'y a que les personnes de l'extérieur qui doivent acheter des tickets, et les gens y sont moins anxieux. Comme la Ville touche beaucoup de l'État au titre des péréquations pour les villes pauvres, du fait des 43 % de la population en dessous du seuil de pauvreté, il serait opportun que la Ville, avec l'aide du Département, élargisse la gratuité à tous les habitantes et habitants.

Monsieur le Maire souligne qu'il existe un débat de fond concernant la gratuité des transports et que la décision ici proposée s'y inscrit complètement. Dans les zones urbanisées comme La Courneuve, la

question de la gratuité se pose. Dans plusieurs villes de province, le débat a été réglé par une décision politique, même si les réseaux concernés sont aussi beaucoup plus réduits que ceux de la région parisienne. Mais il peut tout de même avoir lieu ici, et à titre personnel **Monsieur le Maire** y est favorable.

De fait, la décision discutée ici s'inscrit dans cette démarche. Elle n'a pas vocation à rester dans une démarche fermée, sans développement. Elle va permettre immédiatement à l'ensemble des élèves d'école élémentaire de pouvoir se déplacer gratuitement, malgré les obstacles rencontrés avec Île-de-France Mobilités, qui empêche que, comme la Ville aurait souhaité le faire, elle achète directement les forfaits et que les gens n'aient plus ensuite qu'à les retirer pour leurs enfants. La Ville a cependant tenu compte des gens qui étaient le plus en difficulté, avec l'aide des directions d'écoles ou des enseignants, qui sont au plus proches des familles (cf. les aides apportées dans le cadre des classes de neige). Il peut donc y avoir, en lien avec l'école et les coopératives, des avances versées aux familles pour acheter le forfait à 24,80 €, se faire rembourser par la Ville et de rembourser ensuite la coopérative. Il s'agit d'être dans une démarche partagée, destinée aussi à ouvrir effectivement la possibilité de poser des exigences globales vis-à-vis d'Île-de-France Mobilités, pour que l'établissement ait une attitude plus conciliante et fasse quelques concessions envers les collectivités. En effet, La Courneuve, contrairement à ce que pense Mme Hadjadj, est une municipalité bien gérée, qui s'est battue pour avoir des moyens, qui continue à aller chercher de l'argent et qui parvient à faire bouger les lignes pour pouvoir justement disposer de ces moyens, mis au service des Courneuviennes et des Courneuviens, comme le montre cette mesure. Mais d'autres villes du département sont dans une situation moins favorable et n'ont pas les moyens de le faire. C'est cette situation d'injustice qui fait que la décision prise ici ne doit être qu'un premier pas. Elle va certes répondre immédiatement à un besoin et contribuer à favoriser l'émancipation des élèves, mais elle est aussi un point d'appui pour porter des exigences vis-à-vis d'Île-de-France Mobilités, mais aussi dans le cadre du débat sur la gratuité, qui peut devenir un débat local et régional beaucoup plus concret qu'il ne l'est aujourd'hui.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Question n° 5 — Vote : question adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés —1 ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).

ACCÈS À LA CULTURE

6. CONVENTION TRIENNALE DE COOPÉRATION CULTURELLE AU TITRE DES SAISONS 2025/2026, 2026/2027 ET 2027/2028 ENTRE LA VILLE DE LA COURNEUVE ET LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

M. BROCH rappelle que la compétence culture est une compétence partagée, ce qui amène l'ensemble des collectivités à travailler de concert sur de multiples projets sur les territoires. Ainsi, la Ville travaille avec le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, ce qui est encadré par un certain nombre de conventions. Le renouvellement proposé de la convention concernée par la question va ici comporter de nouvelles règles, valables pour l'ensemble des communes ayant cette convention et prises à l'initiative du Conseil départemental. Il y aura ainsi un nouveau règlement qui restreint le champ d'application de la convention, et exclut désormais la question de l'EAC (éducation artistique et culturelle), qui était précédemment un des quatre axes privilégiés. **M. BROCH** le regrette à titre personnel, même si le fait de n'avoir plus que trois axes n'empêchera pas d'y introduire ponctuellement des actions d'EAC. Les communes ne pourront également plus déposer que deux projets au maximum dans le cadre de la convention, avec aussi une limite de financement de 10 000 € par projet.

La Ville et le Département ont mené un travail au terme duquel ils se sont accordés sur deux projets portés par la Ville pour 2025. Le premier projet, au titre de l'axe Résidence territoriale, porte sur une

résidence d'arts visuels du duo Ella & Pitr. Le travail de cette compagnie, avec laquelle une convention a d'ailleurs été passée, a été évoqué à plusieurs reprises devant le Conseil. Ici, dans le cadre du projet, la résidence comportera un travail avec sept classes, de deux écoles, dans le cadre d'un parcours d'éducation artistique et culturelle, avec des usagers des Maisons pour tous, notamment la Maison pour tous Aoua-Keïta, et avec un autre groupe de jeunes (en collège ou en périscolaire). Les artistes seront présents pendant cinq semaines de quatre jours et demi, étalées sur le premier semestre 2026, et il y aura environ 15 h d'ateliers consacrées à chaque groupe faisant partie de ce projet. Le Département apportera un financement de 10 000 €. La deuxième proposition concerne l'axe Patrimoine et Matrimoine, une exposition des œuvres de Mireille MIAILHE, « matrimoine d'une artiste engagée ». La Courneuve possède un certain nombre de ses œuvres et voulait les mettre à disposition du public. Le Département soutient l'action à hauteur de 5 000 €.

M. BROCH souligne que les choix du Conseil départemental amènent dans la pratique à une baisse substantielles des dotations qui sont déléguées aux communes, y compris pour La Courneuve, puisque l'on passe de 50 000 € en 2024 à 15 000 € pour 2025.

Mme HADJADJ profite de ce que le Conseil ait abordé le budget 2026 et traite ici de la culture pour demander à M. BROCH de lui indiquer le budget alloué à la culture et ce qu'elle peut rapporter financièrement (spectacles, cinéma), ce qu'elle n'a pas pu obtenir depuis six ans qu'elle est conseillère municipale de l'opposition.

Mme AOUDIA souhaite dresser un bilan concernant la culture dans son ensemble à La Courneuve. La ville a la chance d'avoir une municipalité et un conseil départemental fortement engagés en sa faveur, avec des collectivités qui investissent, qui innovent et qui considèrent la culture comme un droit, non comme un privilège. À La Courneuve, cet engagement est réel et se traduit d'ailleurs par des exemples concrets : le plan pour l'éducation artistique et culturelle dans les écoles, les parcours artistiques Vibration (lancés dans le cadre du programme d'art dans l'espace public du Département) avec notamment l'œuvre « Pulsion » de l'artiste graphique Malte MARTIN sur les candélabres le long de l'avenue Roger-Salengro, conclue par une fresque monumentale sur un immeuble, ou la Micro-Folie. Cette dernière est un équipement culturel de proximité ouvert à tous, avec en son cœur un musée numérique qui donne accès à plus de 5 000 œuvres provenant de 411 établissements culturels nationaux ou internationaux, mais elle comporte aussi un FabLab, un espace de réalité virtuelle, des ateliers, une scène, un café... C'est un lieu pour les enfants, les jeunes, les familles, les seniors, un lieu pour soutenir les initiatives locales et créer du lien entre les générations.

Cependant, trop peu de gens à La Courneuve connaissent vraiment la Micro-Folie et ses activités. Ce n'est pas un problème d'offre, qui est riche et ambitieuse, mais de visibilité : il faut communiquer sur elle et la faire connaître. Il y a ainsi dans la ville des équipements culturels financés, ouverts à tous, mais encore trop souvent méconnus par les habitants alors que le public existe, que les habitants sont demandeurs. Quand on informe, quand on accompagne, quand on donne les moyens, ils répondent d'ailleurs présents. La Ville a d'ailleurs déjà porté des projets ambitieux, donné la parole aux jeunes, travaillé avec des partenaires internationaux comme l'UNAOOC. Pour **Mme AOUDIA**, le renouvellement de la convention doit être l'occasion de dire qu'il faut mieux coordonner, mieux relayer, mieux faire savoir : la culture n'a de sens que si elle est partagée, un équipement culturel n'est utile que s'il est fréquenté, et à La Courneuve tous les habitants, toutes les générations ont le droit à cette richesse. Valoriser ce que la Ville et le Département financent ensemble, c'est respecter les engagements, mais surtout les habitants.

M. SAHA indique que si son groupe a généralement des différences d'appréciation et des réserves sur la programmation culturelle, ayant l'habitude de se mettre en réserve lors du vote de telles délibérations, il votera cette fois-ci pour, puisque ce sont des sommes bienvenues, obtenues du Département. Il regrette toutefois la baisse des dotations, qui affecte même le Département, mais tout apport financier est un point positif.

M. BROCH souhaite répondre à l'interpellation de Mme HADJADJ et apportera la même réponse qu'il donne déjà depuis six ans : tous les chiffres de l'activité culturelle se trouvent dans le budget de la collectivité. Si elle souhaite plus de précisions, il y a aussi le compte administratif publié en fin d'année, qui comporte un bilan exhaustif de l'année et toutes les données sur le sujet de la culture.

M. TROUSSEL (qui est aussi président du Conseil départemental) souhaite répondre aux observations légitimes faites par M. BROCH en tant qu'adjoint à la Culture concernant le Département : le Département a pour stratégie de financer les villes au travers de projets qu'il accompagne dans le cadre de ses orientations départementales. De ce point de vue, l'éducation artistique et culturelle est plutôt portée par les villes dans les écoles primaires ; et le Département considère qu'elle relève de leur compétence de commune. À l'inverse, le Département se concentre sur l'éducation artistique et culturelle dans ses collèges avec les projets Culture et Art au collège, les résidences in-situ, les résidences d'artistes, les projets Agora, etc. Et sur les quatre établissements du second degré sur le territoire de La Courneuve, le département ne sollicite aucun cofinancement de la Ville ou de la Région.

De même, il y a un apport culturel direct du Département, indépendamment de la convention, puisque c'est ce dernier qui est par exemple à l'origine de la Micro-Folie, évoquée par Mme AOUDIA. Il lancera de même prochainement un appel à manifestation d'intérêt pour une résidence d'artiste dans le nouveau collège Niki-de-Saint-Phalle, puisque le collège, suite à des éléments intégrés dans le cahier des charges d'un commun accord avec Monsieur le Maire, comporte un atelier d'artiste. Il y aura donc un appel à projets, et c'est le Département qui financera intégralement le projet retenu.

Et il rajoute que lors des dernières séances du Conseil municipal, il y a eu de nombreuses délibérations pour des projets culturels de la Ville, financés par le Département, en dehors de cette convention : restauration d'œuvres, accompagnement d'autres projets, etc. Mais il est tout à fait compréhensible que les 39 communes du Département lui demandent plus de moyens pour la culture.

Monsieur le Maire, après avoir noté que M. TROUSSEL, compte tenu de ses responsabilités au Conseil départemental, ne participera pas au vote, propose de passer vote.

Question n° 6 — Vote : question adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés – 2 ne participent pas au vote (Mme HADJADJ, M. TROUSSEL).

JEUNESSE

7. CONTRATS COURNEUVIENS DE RÉUSSITE – 3^{ÈME} SESSION 2025

Mme CHAHBOUNE tire le bilan de la dernière commission tenue dans l'année. Les CCR continuent à poursuivre leur développement, puisque, sur l'ensemble de 2025, ce sont 103 projets qui ont été accompagnés, 110 jeunes qui ont été bénéficiaires du dispositif. Les données recueillies sur l'année montrent aussi que la répartition des bénéficiaires sur le territoire de La Courneuve est plus équilibrée. Il y a en effet eu un impact positif des démarches « d'aller vers » entreprises entre autres dans les lycées, les associations et à l'occasion d'événements fédérateurs (Forum des associations, La Courneuve Plage, Emploi et Formation en bas de chez soi, etc.).

Cet « aller vers » a par ailleurs permis à différents services et structures de mieux connaître le dispositif, d'en devenir relais ou même facilitateur, et en tout cas de mieux informer le public qui se présente dans les Services. Le service Communication a en parallèle fourni une forte contribution, en diffusant l'information sur différents supports, dont les réseaux sociaux, permettant ainsi à un grand nombre de Courneuviennes et de Courneuviens de découvrir le CCR.

La 3^{ème} session a validé 35 projets (dont un projet collectif), avec 36 jeunes qui ont bénéficié d'un CCR à cette occasion, avec un détail qui figure dans le dossier.

M. SAHA estime, avec le reste de son groupe, que ce dispositif est très utile, mais qu'il faut aussi s'efforcer de le rendre plus efficace. Il a en effet pu constater, depuis qu'il siège au Conseil municipal, que l'on répète qu'il va évoluer notamment pour faire en sorte que projets de création d'entreprise, d'études, des projets humanitaires, etc. aient une part plus élevée dans le dispositif. Mais aujourd'hui, il semble aux yeux de **M. SAHA** avant tout servir de bourse pour financer l'obtention du permis de conduire, alors qu'il a un potentiel bien plus important, et que l'on pourrait ainsi amener les jeunes à envisager d'autres types de projets, et pas seulement le permis de conduire.

Mme HADJADJ considère que ce dispositif est la seule action de la Ville où l'argent dépensé sert vraiment à aider les jeunes Courneuvien(ne)s. Elle s'étonne de différences entre les sommes demandées et les sommes obtenues et souhaiterait connaître les bases retenues par la commission pour décider des sommes.

Mme CHAHBOUNE répond à **M. SAHA** que les CCR ne portent pas que sur les permis de conduire. D'autres projets sont présentés, les projets humanitaires ne sont évidemment pas exclus. Tous les projets sont étudiés et presque tous les jeunes sont ensuite accompagnés. Elle considère par ailleurs qu'accompagner les jeunes sur le permis de conduire, c'est contribuer à leur émancipation, ce qui est en soi une bonne chose. Quant à la répartition des montants attribués, elle dépend du montant demandé par les jeunes, du coût du projet et de la situation familiale du jeune, selon des critères bien définis.

Monsieur le Maire rajoute que plus de 36 % des financements de projets portent sur autre chose que le permis de conduire, et que ces autres projets sont donc loin d'être anecdotiques. Ce sont des projets qui sont par ailleurs beaucoup plus complexes à monter. Cela démontre en fait la diversité des actions portées par le CCR. Et il ne faut pas oublier que le CCR finance aussi autre chose, à travers l'engagement des jeunes dans un travail de proximité au-delà des subventions directes. C'est donc un vrai levier pour la jeunesse.

Il propose de passer au vote.

Question n° 7 — Vote : question adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés —1 ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).

PETITE ENFANCE

8. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT À PASSER AVEC LA CAF DE SEINE-SAINT-DENIS – FONDS « PUBLICS ET TERRITOIRES » (ACCÈS DES FAMILLES FRAGILES AUX MODES D'ACCÈS DE LA PETITE ENFANCE)

M. DOUCOURÉ explique qu'il s'agit ici d'une subvention allouée dans le cadre du dispositif « Publics et Territoires » entre la CAF et la Ville, qui contribue à la fois au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant. Les actions qui sont soutenues par la CAF visent donc à développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et en améliorant son efficacité (pour les 0 à 3 ans), à accompagner le parcours éducatif des enfants de 3 à 11 ans, à valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants, et enfin à contribuer à l'accompagnement social des familles et de développer l'animation de la vie sociale (ce que la Ville fait notamment dans les Maisons pour tous). Les actions menées par la Ville dans ce cadre vont donner lieu pour 2025 à un financement de la CAF de 60 792 €.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Question n° 8 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés —1 ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).

ACTIONS SOCIALES

9. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT À PASSER AVEC LA CAF DE SEINE-SAINT-DENIS – DISPOSITIF « ANIMATION GLOBALE ET COORDINATION » (AGC) – PREMIER AGRÉMENT MAISON POUR TOUS AOUA-KEÏTA

Mme MOUIGNI tient d'abord à partager son émotion : elle a en main la note portant sur cette question établie par les Services, où figure encore le nom de Sofia OUAKKA. Elle souhaite lui rendre hommage et la remercier pour tout ce qu'elle a apporté à la Ville et à elle-même, en tant qu'élue à la solidarité. Le fait d'avoir été aidée et accompagnée par Mme OUAKKA sera toujours pour elle une source de fierté.

Elle rappelle que la ville compte désormais, depuis juin 2024, trois Maisons pour tous, suite à l'ouverture de la Maison pour tous Aoua-Keïta au quartier des 4 000 Sud en juin 2024. Le budget des Maisons pour tous est financé par la CAF pour la partie Animation globale et Coordination, ce qui impose la signature d'une convention pour cette nouvelle Maison pour tous.

L'animation globale est une notion définie par un arrêté du 3 octobre 2001, qui précise que la CAF contribue par son action globale au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, mais aussi au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, au soutien à l'autonomie du jeune adulte et à la prévention des exclusions. Ce sont bien des missions qui sont remplies dans les Maisons pour tous à La Courneuve.

La Maison pour tous Aoua-Keïta répond bien par ailleurs à la définition d'un centre social pour la CAF, avec trois finalités assurées en parallèle : l'inclusion sociale et la socialisation des personnes, le développement des liens sociaux, et la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité. Concrètement, la CAF finance, sur le volet Coordination, une partie des dépenses liées aux salaires du personnel de direction, d'accueil et de comptabilité et de gestion.

Cette convention est nécessaire pour que la Maison pour tous Aoua-Keïta puisse bénéficier de ces financements. La Ville s'engage de son côté à proposer des actions ouvertes à tous les publics, en respectant le principe de l'égalité d'accès et de non-discrimination et la charte laïcité de la CNAF.

Monsieur le Maire, après s'être associé à l'hommage à Sofia OUAKKA, propose de passer au vote.

Question n° 9 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés 34 votes pour — 4 abstentions (Mmes ABBAOUI et GANESWARAN, MM. KHARKHACHE et SAHA), 1 ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).

10. CHANGEMENT DE NOM DE LA MAISON POUR TOUS YOURI-GAGARINE

Mme MOUIGNI informe le Conseil de la décision de la Ville de rebaptiser la Maison pour tous Youri-Gagarine. Cela s'inscrit dans l'engagement pris il y a plusieurs années par la municipalité d'agir en faveur de l'égalité femmes / hommes, avec la valorisation du matrimoine, l'affirmation d'une place significative dans l'espace public, notamment le changement de noms de rues et d'équipements publics communaux, pour célébrer des femmes engagées ayant marqué l'Histoire de leur empreinte à tout niveau. Ainsi la Maison de justice et de droit de la Ville porte désormais le nom de Gisèle HALIMI. Le même travail doit aussi permettre de valoriser le multiculturalisme, représentant la diversité des trajectoires courneuviennes qui font l'Histoire, comme dans le cas de la Maison pour tous Aoua-Keïta. La démarche n'avait cependant pas pu se dérouler pour la Maison pour tous Youri-Gagarine, ouverte

en 2021, pendant la crise sanitaire. C'est donc récemment que l'on a proposé aux habitants des Quatre Routes de choisir entre trois noms de femmes inspirantes, et c'est celui d'Aïcha BELAÏDI qui l'a emporté. La Maison pour tous Youri-Gagarine deviendrait donc la Maison pour tous Aïcha-Belaïdi, avec l'agora de cette Maison qui serait cependant baptisé agora Youri-Gagarine.

M. SAHA explique que son groupe votera pour cette question, puisqu'il s'agit de ratifier une concertation menée auprès de la population.

Mme DIONNET souhaiterait des détails sur Aïcha BELAÏDI.

Mme MOUIGNI évoque Aïcha BELAÏDI (1968-2015) : comme sa biographie l'indique, elle était une militante des quartiers populaires, et elle a créé au lendemain de la révolte des banlieues le Festival des pépites du cinéma à La Courneuve en 2007. Ce militantisme lui a permis de dénoncer la reproduction sociale dans le milieu du cinéma et de populariser et de démocratiser l'accès à des écoles de cinéma telles que la FEMIS. Elle est décédée très jeune.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Question n° 10 — Vote : question adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés —1 ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).

Monsieur le Maire se félicite que l'on puisse désormais lancer les démarches pour mettre cette Maison pour tous aux couleurs de son nouveau nom. Il ajoute qu'elle est implantée en face d'un nouveau square, inauguré le matin même, qui apporte un demi-hectare d'espaces verts supplémentaires au quartier des Quatre Routes et dont les Courneuviennes et les Courneuviens pourront profiter pleinement.

SANTÉ

11. APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS RELATIVE À LA PRÉVENTION BUCCO-DENTAIRE POUR L'ANNÉE 2025 AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Mme CLARIN revient sur la participation de la Ville au programme de prévention bucco-dentaire, qui a commencé il y a plus de 40 ans. Conformément à la démarche en place depuis 2016, le Département lance tous les ans un appel à projets sur la prévention bucco-dentaire, auquel la Ville répond, ce qui permet de déployer des actions de prévention sur tout le territoire. Les actions déployées au cours de l'année scolaire 2024/2025 ont avant tout concerné les élèves des écoles maternelles, les cours préparatoires et les centres de loisirs qui en avaient fait la demande. L'action consiste en de l'animation, avec la remise d'un kit pour se laver les dents, une explication sur comment bien les brosser, etc. L'objectif pour 2025 est d'améliorer la santé bucco-dentaire sur le territoire, ce à quoi la municipalité ne peut que souscrire, en se fixant comme objectifs d'intervenir plus précocement, au travers d'actions d'éducation à destination des parents dans les structures de petite enfance de la ville, de renforcement des actions d'éducation de santé bucco-dentaire à destination des enfants à l'école, en centre de loisirs ou à l'occasion des manifestations hors-les-murs des centres sociaux de quartier, en formant les animateurs ou les ATSEM pour qu'ils puissent éduquer les enfants à se brosser les dents, quand cela est possible, lors de la pause méridienne et surtout en dépistant précocement et en facilitant l'accès aux soins dentaires pour les enfants les plus éloignés du système de santé. Dans le cadre de cette convention, le Département a versé en 2025 une subvention de 5 000 € pour soutenir ces différentes animations, ce qu'il convient de valider ici.

Monsieur le Maire relève que la Ville est effectivement engagée dans cette action depuis de très nombreuses années, mais que cette action n'en reste pas moins une nécessité. Elle peut désormais

s'appuyer aussi sur la médecine scolaire, que la Ville a remise en place, ce qui permet d'être plus proactif dans la détection des problèmes.

M. SAHA annonce que son groupe votera pour cette délibération, comme cela permet de récupérer un peu d'argent du Département et de M. TROUSSEL.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Question n° 11 — Vote : question adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés —1 ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).

RESSOURCES HUMAINES

12. PLAN DE FORMATION 2025-2027

M. BROCH indique que plusieurs documents portant sur le plan de formation ont été remis aux élus dans le dossier, notamment le bilan du plan de formation précédent. Même si ce n'est pas l'objet précis du débat, il estime important de donner les éléments formels sur ce plan précédent, portant sur 2022-2025. Ce plan a démarré par une petite difficulté, la sortie de la crise Covid, ce qui se manifeste par une baisse de la dynamique des formations jusqu'en 2024, et ce n'est qu'en 2024/2025 que l'on rattrape un niveau de formation comparable à celui d'avant la crise. Ce qui explique que l'on n'atteigne pas toujours le nombre de jours de formation par agent qui avaient été visés dans le plan.

Il rappelle ensuite que la formation constitue à la fois un droit pour l'ensemble des agents de la collectivité et un devoir pour l'employeur, dans l'intérêt de tous. C'est bien sûr l'intérêt des agents, qui peuvent ainsi se professionnaliser et accomplir au quotidien les tâches qui leur sont confiées, mais aussi se préparer à de nouvelles carrières, acquérir de nouvelles compétences en plus de celles de base, se préparer pour de nouveaux emplois quand ils le souhaitent tout au long de leur carrière. L'instrument pour tout cela est le plan de formation, qui est l'objet d'un travail et d'un dialogue avec l'ensemble des organisations syndicales. Ce plan 2025-2027 a d'ailleurs été présenté à la dernière séance du CST, où il a reçu un avis favorable des organisations syndicales. Il y a en effet dans ce plan un intérêt commun à faire en sorte que l'on puisse bien vivre son temps professionnel dans la collectivité.

Le plan de formation est aussi un élément structurant, reflétant les convictions d'une collectivité territoriale. À La Courneuve, on ne se contente pas ainsi de la cotisation du CNFPT, même si on y est aussi très attaché à ce qui est l'organisme de formation pour tous les agents territoriaux. Le CNFPT ne peut cependant pas tout faire, étant de plus pris dans des dynamiques nationales qui freinent actuellement la formation pour les fonctionnaires territoriaux. La Ville complète donc la proposition du CNFPT par deux dispositifs. Le premier est l'école interne de la formation. Celle-ci permet de créer une belle dynamique, avec un nombre très important d'agents qui participent à des formations, qui sont souvent composées de modules plus adaptés au niveau du temps (demi-journée, plusieurs heures, échelonnement dans la durée) là où une formation CNFPT impose d'y consacrer plusieurs jours consécutifs à des moments déjà déterminés. Et pour les formations pour lesquelles ni l'école interne ni le CNFPT n'ont d'offre, la Ville a recours à des organismes externes de formation. Il y a pour cela un budget annuel, qui permet à un certain nombre d'agents d'en bénéficier.

La réflexion concrète sur le plan de formation consiste en une réflexion sur ses axes : il s'agit qu'ils soient autant que possible structurants, dans l'intérêt de tous, et qu'ils contribuent au bon fonctionnement de la collectivité. Leur ordre n'est pas non plus un hasard. Le premier axe est effectivement de réussir à faire fonctionner la « machine municipale » : il y a un certain nombre de personnes à soutenir dans leurs missions et dans leur capacité à accompagner leurs collègues, dont toutes les missions autour du management, ou plutôt pour faire en sorte que tous les agents soient dans une

dynamique collective et trouvent un sens et un intérêt au travail qui leur est demandé, afin que l'avis de toutes et tous soit de mieux en mieux pris en compte et qu'on fasse ensemble vivre les projets qui sont portés par le Conseil au fil du temps.

Le deuxième axe s'articule autour de la prévention. Le monde du travail a en effet vocation à s'étendre, notamment suite à l'adoption de plusieurs lois repoussant l'âge du départ à la retraite. Et les Services vont donc forcément compter des agents qui vont vieillir dans l'exercice de leur carrière professionnelle. Cela impose des mesures préventives de plus en plus importantes pour les protéger et faire en sorte que la qualité de vie au travail s'améliore.

Le troisième axe est constitué par l'accompagnement, la professionnalisation des agents et par leur montée en compétence métier. Si l'on veut qu'il y ait des progressions professionnelles, individuelles comme collectives, il faut que les agents aient suivi des formations correspondant à leur métier respectif. Le quatrième axe, c'est le soutien à l'acquisition et au développement des compétences transversales qui peuvent être transférées, de façon à ce que chacun et chacune puisse s'ouvrir des carrières à travers la mobilité qui est proposée dans la fonction publique ou bien, pour ceux qui le souhaitent, en dehors.

Ce plan de formation, comme tous les autres, s'appuiera sur une évaluation en deux temps. Une formation peut déjà être évaluée à chaud, dès le moment où elle est transmise à l'ensemble des agents, au travers des retours qu'ils peuvent avoir. Mais il y a aussi une évaluation à moyen terme, portant sur les effets qu'elle produit dans la collectivité, la façon dont les agents s'approprient et mettent en place les éléments dont ils ont pu prendre connaissance au fur et à mesure de leurs différentes formations. **M. BROCH** renvoie enfin à des éléments complémentaires présents dans le dossier, dont les documents qui ont été soumis au CST.

Monsieur le Maire, après avoir constaté que ce plan continue à conforter les orientations de la Ville vis-à-vis du personnel, propose de passer au vote.

Question n° 12 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés 34 votes pour — 4 abstentions (Mmes ABBAOUI et GANESWARAN, MM. KHARKHACHE et SAHA), 1 ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).

13. ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE AU RISQUE SANTÉ

M. BROCH précise que la note du dossier traite des deux volets de la protection sociale : la protection sociale complémentaire (qui a fait l'objet d'une délibération récente, en raison du changement de taux intervenu en janvier 2025) et la partie santé, abordée aujourd'hui en raison d'évolutions dans les remboursements minimums au 1^{er} janvier 2026.

Il note que la protection sociale des fonctionnaires se situe aujourd'hui dans une situation paradoxale. Un accord collectif national a été signé avec les organisations syndicales des fonctionnaires le 11 juillet 2023 et prévoit de passer à des conditions plus favorables que ce que disent les décrets antérieurs. Mais tant que cet accord n'est pas appliqué, c'est un décret de 2022 qui a le dessus et qui fait procéder progressivement à une hausse de la participation sociale des employeurs à la protection sociale des agents jusqu'en 2026. Tant que l'accord ne donne lui-même pas lieu à des décrets d'application, ce seront ces dispositions qui s'appliqueront, et les débats au Parlement suggèrent que les modalités de l'accord collectif pourraient n'être appliquées qu'à partir de 2029.

Il y a donc une période intermédiaire, pendant laquelle la Ville ne reste pas inactive. Si la délibération présentée en cette séance n'a que pour objet que d'ajuster les taux de remboursement à la nouvelle limite produite par la loi, elle a par ailleurs décidé de procéder il y a un an à une nouvelle étude complète en demandant à l'ensemble des agents ce qu'ils attendaient de leur protection sociale. Cette étude doit

permettre de répondre à des questions sur l'intérêt de la labellisation pour les besoins des agents, l'opportunité d'adopter un contrat de groupe, etc. Les résultats définitifs seront connus au cours de 2026.

La délibération porte en fait sur l'évolution des seuils minimums de remboursement, pour être en conformité avec les évolutions légales. Les seuils minimums concernent les catégories de fonctionnaires avec les revenus les plus élevés, avec des tranches qui ne s'appliquent à aucun agent de la Ville, pour lesquels les seuils sont plus bas.

M. SAHA estime au nom de son groupe que cette mesure va dans le bon sens. Le groupe regrette cependant que les seuils proposés dans cette délibération soient déterminés par les seuls niveaux de rémunération alors qu'il faudrait aussi prendre en compte le quotient familial, le reste à vivre ou le niveau d'imposition. Un agent de catégorie C peut ainsi être au final être dans un foyer avec une situation plus avantageuse que pour un cadre de catégorie A. Les seuils restent ici assez bas, conformes à la réglementation, mais une logique d'équité aurait dû déboucher sur des modalités un peu différentes sur les seuils, qui ne reflètent pas toujours les situations des agents de la collectivité.

Mme REZKALLA demande ce qui va se passer pour les agents qui ont une complémentaire sur une mutuelle non labellisée. Certains d'entre eux ont en effet une couverture mutuelle depuis des décennies par ce moyen et pourraient être obligés de changer. Elle relève par ailleurs que la loi raisonne uniquement sur la base des revenus, alors qu'il faudrait aussi tenir compte de l'âge, ce que font les mutuelles, alors que la participation de la Ville reste la même que l'on ait 20 ou 60 ans. Cela pourrait d'ailleurs être un moyen, si la Ville tenait compte de l'âge, pour s'attacher les agents.

M. BROCH répond à M. SAHA que la Ville n'a probablement aucune légitimité à connaître les revenus de l'ensemble du ménage d'un agent : il lui semble qu'elle ne serait pas habilitée à obtenir toutes ces informations auprès de l'administration fiscale. Concernant la proposition de Mme REZKALLA, il considère que l'âge doit effectivement être un élément de réflexion concernant la protection sociale des agents de la Ville. Cela devrait impliquer d'abord un travail auprès des mutuelles, comme ces dernières occupent un rôle de plus en plus important en raison du désengagement de l'État sur les questions de sécurité sociale. Un débat devrait donc les impliquer. Et sur la labellisation, la Ville a passé avec plusieurs assureurs des contrats, qui sont labellisés. Il y a donc des mutuelles labellisées dont les souscripteurs bénéficient de différents avantages à l'initiative de la Ville. Mais la Ville n'a aucun pouvoir concernant les autres mutuelles. Il ne peut que répéter ici le propos qu'il tient aux organisations syndicales : les agents de la collectivité doivent s'assurer, lorsqu'on leur fait des propositions et avant qu'ils ne signent le contrat, que la mutuelle est bien labellisée. La Ville a en effet obtenu des conditions très avantageuses sur les tarifs, notamment pour la Mutuelle familiale, qui est labellisée, et les agents qui seraient habitants de La Courneuve ont intérêt à y souscrire.

Mme HADJADJ demande si les agents qui ne sont pas titulaires ont le droit à cette protection.

Monsieur le Maire explique que les agents qui ne sont pas statutaires ne sont pas concernés. Il ajoute que la loi va obliger les collectivités locales à accompagner les agents à partir de 2026. C'est une mesure que l'on avait prise à La Courneuve dès 2013. Il y a donc eu tout un travail de solidarité engagé pour permettre à tous les agents de concourir à une mutuelle, 13 ans avant que ça ne devienne une obligation légale. Et concernant l'effort de subvention portant sur les agents de catégorie C est pleinement motivé. Quand on connaît les situations concrètes du personnel de la Ville, il s'avère que le reste à charge est de façon générale beaucoup plus élevé pour un agent de catégorie C que pour un agent de catégorie A. Et les exceptions sont peu nombreuses.

Il s'avère que les choix faits par la Ville il y a 13 ans étaient particulièrement puissants, au point qu'elle va simplement devoir les corriger pour les agents de catégorie A, comme la loi juge qu'ils sont beaucoup trop bas pour ces agents. Cependant, ces choix étaient précurseurs, et montrent bien que la Ville a bien une vision sur l'avenir, ce qui lui permet donc d'anticiper certaines politiques publiques, notamment à destination des personnels.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Question n° 13 — Vote : question adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés — 1 refus de vote (Mme HADJADJ).

14. TABLEAU DES EFFECTIFS

M. BROCH aborde le tableau des effectifs, une question qui revient à presque chaque séance du Conseil, une collectivité étant une organisation qui bouge et qui vit, et qui est donc amenée à se remettre en cause face aux difficultés ou aux besoins. Ici, les modifications du tableau concernent la Direction des ressources humaines, avec trois situations de montée en compétence du personnel de cette direction.

La première évolution concerne l'unité Conditions de vie au travail, où le poste de conseiller technique est requalifié en poste d'ingénieur, pour qu'il soit occupé par quelqu'un ayant plus de compétences et étant en mesure de mieux accompagner les agents de la collectivité. La deuxième évolution porte sur un poste de management opérationnel, sur la question du recrutement. Le constat est en effet que la gestion de proximité dans l'équipe recrutement ne donnait pas totalement satisfaction. Il est donc préférable de positionner un agent en proximité et en gestion directe du pilotage des stratégies de recrutement. La troisième évolution porte sur le grade de l'assistante de direction, conformément à ce qui est fait dans toutes les directions des Services les unes après les autres : les tâches des assistantes de direction dépassent désormais largement le simple secrétariat et comportent de l'accompagnement de leur direction.

Comme la transformation d'un poste n'existe pas dans la loi, il s'agit à chaque fois de procéder à une suppression et à une création de poste. Ce qui est le cas ici pour les trois postes concernés.

M. SAHA relève que son groupe ne s'abstient généralement pas sur le vote du tableau des effectifs, une question récurrente dans les séances. Toutefois, ces promotions intervenant à quelques semaines d'une échéance électorale, le groupe préfère faire preuve de prudence et s'abstenir.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Question n° 14 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés 34 votes pour — 4 abstentions (Mmes ABBAOUI et GANESWARAN, MM. KHARKHACHE et SAHA), 1 ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

15. CAMPAGNE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 2026 ET RÉMUNÉRATION DES AGENT·ES RECENSEUR·ES

Monsieur le Maire insiste sur le rôle du recensement, un moment important qui permet de connaître la réalité de la population française, ville par ville, avec des éléments sur le nombre, la situation familiale, les questions sociales. C'est un outil qui permet d'affiner les politiques nationales, mais aussi locales. Ce recensement a lieu sous la responsabilité de l'INSEE, qui gère les questionnaires et leur dépouillement et qui communique ensuite à l'État et aux collectivités les résultats. Les modalités du recensement ont évolué. On est passé d'un système où il y avait un recensement général tous les six à neuf ans sur l'ensemble du territoire, à un recensement glissant, où chaque année, en début d'année, environ 8 % de la surface de la France est couverte, ce qui permet de procéder à des projections actualisées en permanence, ce modèle statistique s'avérant plus efficace et précis.

La Courneuve sera concernée en 2026 comme en 2025, et entre le 15 janvier et la fin février, il y aura le passage d'agents recenseurs, recrutés par la Ville en lien avec l'INSEE. Il s'agit généralement de vacataires, de personnels communaux ou de personnes de l'extérieur, comme des étudiants. Les agents recenseurs sont rémunérés par la Ville, qui est ensuite dédommée par l'INSEE.

Les discussions avec l'INSEE ont débouché sur une prise en compte du taux de réponse au questionnaire dans la rémunération, afin de motiver les agents à aller aussi loin que possible dans l'investigation et les relances. Si l'on arrive au-delà de 90 % de taux de réponse des foyers sollicités, les résultats ont en effet encore plus de pertinence, y compris sur des territoires comme celui de La Courneuve, qui sont difficiles parce qu'une partie de la population ne maîtrise pas la langue française. Cela nécessite donc un investissement relativement conséquent de la part des équipes de recenseurs, qui vont couvrir 1 375 logements, correspondant à l'échantillon établi par l'INSEE. Il s'agit ici d'approuver les modalités de l'opération, et notamment la rémunération.

M. SAHA relève que s'il s'agit d'une compétence de l'INSEE qui est en quelque sorte déléguée à la Ville, avec aussi une dotation attribuée par l'État pour rémunérer les agents recenseurs. Cela a l'avantage de permettre de faire travailler des Courneuviennes et des Courneuviens, mais cela reste une tâche précaire et fastidieuse : il faut arpenter les rues, monter dans les étages, faire face à des refus ou à des difficultés pour faire remplir les fiches. C'est un travail compliqué, ce que relèvent les agents recenseurs avec qui **M. SAHA** a discuté.

Il regrette que la délibération manque de clarté. Il y a un barème pour les actes individuels (par fiche remplie, etc.), des primes liées à l'atteinte d'un certain taux de réponse, mais cela ne donne pas d'idée de la rémunération concrète d'un agent recenseur sur un mois ou deux ou du coût total pour la Ville. Par ailleurs, l'enveloppe de l'État, qui sert à financer cette mission déléguée à la Ville, peut être renforcée par des fonds apportés par la Ville : cette pratique est en effet autorisée. Si l'on juge que l'enveloppe est insuffisante au regard de la mission confiée aux agents, on peut aller plus loin. **M. SAHA** demande donc si la Ville va ici plus loin et tire la situation vers le haut ou s'en tient strictement au montant de l'enveloppe qui lui est attribuée.

Monsieur le Maire répond que la Ville travaille bien sûr avec l'enveloppe qui lui est dévolue mais cofinance le travail mené par les équipes. Cela permet de rétribuer correctement les agents, bien au-dessus du SMIC et de certains emplois. La Ville s'efforce de tirer par le haut à chaque opportunité, comme on peut bien le voir, et cela ne se limite pas au recensement.

Il propose de passer au vote.

Question n° 15 — Vote : question adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés — 1 ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).

ACCUEIL ET RELATION AVEC LES USAGERS

16. APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'ÉTAT RELATIVE À LA MISE SOUS PLI – RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL COMMUNAL POUR LA PARTICIPATION AUX SCRUTINS ÉLECTORAUX

M. BROCH explique que l'État délègue la compétence de la mise sous plis des courriers électoraux aux collectivités territoriales et en assure par convention la rémunération, ou du moins une partie. La convention qui est proposée au vote repose sur une tarification constituée de paramètres comme le nombre d'enveloppes confectionnées par agent. La Ville a décidé de la compléter par un certain nombre d'indemnités : des indemnités de supervision, et la fixation d'un montant forfaitaire de 50 € par agent selon les termes de la convention.

L'organisation des élections ne se limite évidemment pas à la mise sous pli, il y a aussi toute l'organisation factuelle sur site. Il y aura donc (même si cela ne fait pas partie de la convention) des indemnités pour les agents mobilisés sur les dates des élections municipales du 15 et 22 mars. La note détaille d'ailleurs les différentes fonctions tenues dans ce contexte, qui donneront lieu à des indemnités pour les agents qui les accomplissent, du responsable de bureau jusqu'au gardiennage du bureau de vote. Ces fonctions sont donc clairement identifiées bien en amont et vont être présentées aux agents de la collectivité, permettant à chacun de se déterminer en fonction de ce qu'il est susceptible de gagner à cette occasion et des besoins de la collectivité. La mise sous pli, étant un travail supplémentaire rémunéré, sera faite en dehors des heures de travail régulières.

M. SAHA annonce l'abstention de son groupe sur cette délibération, puisque, à l'instar de ce qui est fait pour le recensement, le groupe souhaiterait que cette mission soit confiée au grand public, comme la Ville en a la possibilité, en recrutant des jeunes. Cela les ferait d'ailleurs participer au fonctionnement de la démocratie, avec la mise sous pli. Le groupe souhaiterait également que l'on confie des postes d'administratifs qui tiennent les bureaux de vote en dehors du personnel communal. Il fait enfin remonter de nombreux propos d'agents qui ont dit aux membres de son groupe que leurs demandes pour être administratif étaient systématiquement écartées scrutin après scrutin. Il constate d'ailleurs, comme cela doit être le cas pour les autres conseillers qui font le tour des bureaux de vote au moment des scrutins, que l'on retrouvait souvent les mêmes personnes. Même s'il y a sans doute des questions liées au savoir-faire, il devrait être possible de donner à des agents qui n'ont jamais eu l'occasion de participer à la tenue des bureaux de vote puissent le faire, voire de s'ouvrir à l'extérieur de la collectivité.

Monsieur le Maire répond à M. SAHA que la mise sous pli est déjà une opération qui est aussi confiée en dehors du personnel communal. Ensuite, le travail et l'engagement citoyen dans les bureaux de vote prennent plutôt la forme des fonctions d'assesseur et de secrétaire. Dans la majorité des communes en France, il n'y a même pas d'administratif présent, puisque ces communes comptent de toute façon peu de personnel administratif. Ce sont les citoyens qui occupent les différents rôles et font tourner les bureaux de vote. Ces places sont en tout cas largement ouvertes à La Courneuve à la société civile. Tout ce que fait la collectivité ici, c'est mettre quelques moyens supplémentaires pour aider à ce que les choses se passent le mieux possible et pour simplifier la vie des assesseurs, des délégués, et surtout des électrices et des électeurs.

Il propose de passer au vote.

Question n° 16 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés 34 votes pour —4 abstentions (Mmes ABBAOUI et GANESWARAN, MM. KHARKHACHE et SAHA), 1 ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

17. RÉVISION DU RÈGLEMENT DES PARCS ET JARDINS DE PLAINE COMMUNE

M. LE BRIS considère que cette note est essentiellement technique. Les parcs et jardins de la ville constituent des espaces essentiels de respiration urbaine, de biodiversité et de lien social. Leur usage doit concilier l'accueil du public, la préservation de l'environnement et la sécurité des usagers. Plaine Commune gère au total 135 parcs et jardins, dont une douzaine à La Courneuve, assurant leur entretien patrimonial. Le précédent règlement communautaire sur l'usage de ces espaces remonte à 2007. La révision qu'il est proposé de valider répond à trois objectifs majeurs. Le premier est de prendre en compte et d'encadrer les nouveaux usages : trottinette électrique, accès des chiens aux différents parcs, limitation de la consommation d'alcool à un cadre convivial, extension éventuelle des horaires en cas de canicule, installation de composteurs de quartier. Le deuxième objectif est d'intégrer les évolutions

réglementaires récentes : nuisances lumineuses (qui perturbent les oiseaux nocturnes), usage des drones, interdiction de fumer dans tous les parcs, tri des biodéchets, arrêté sécheresse. Le troisième objectif est de s'aligner sur les politiques environnementales de Plaine Commune et de la Ville : plan Vélo, Trame verte, plan Arbres, etc.

Le projet de nouveau règlement a été présenté en conférence de l'exécutif territorial de Plaine Commune le 9 avril 2025. Il doit désormais être adopté par les communes membres. La Ville a été consultée pour déterminer, parc par parc, les règles particulières, notamment la circulation ou non des engins non motorisés et l'accès des animaux domestiques tenus en laisse (à cause des dégâts que peuvent faire des chiens d'attaque sur les écorces de certaines essences), hors chiens d'assistance, qui sont autorisés dans tous les parcs. La note comporte le détail pour chaque site.

Il y aura à l'entrée en vigueur du nouveau règlement la mise en œuvre dans chaque parc d'une nouvelle signalétique, harmonisée et simplifiée, avec des pictogrammes aux différentes entrées qui feront immédiatement comprendre les règles générales et spécifiques au site.

Mme HADJADJ s'étonne que les parcs de la ville aient eu le même règlement depuis 2007 et que ce n'est que maintenant que l'on essaye de changer les choses. Elle signale un problème nouveau dans les parcs : des gens qui urinent, et ce à proximité de familles et d'enfants. Elle souhaiterait que des dispositions soient prises contre ce phénomène. Elle demande également par quels moyens la Ville sera en mesure de faire respecter ce nouveau règlement.

Mme REZKALLA trouve que c'est une très bonne idée que d'adopter un règlement pour les parcs, certains d'entre eux étant l'objet de beaucoup de dérives. Mais, tout comme Mme HADJADJ, elle s'interroge sur comment faire respecter le règlement. S'il s'agit de simplement placarder des pancartes, cela ne suffira pas à instaurer la civilité. Il faudra des gardiens.

Monsieur le Maire relève qu'il avait bien déjà un règlement qui s'appliquait pour les parcs et jardins. Ce règlement a vocation à avoir une certaine pérennité, et n'appelle pas à des révisions fréquentes. La révision qui est proposée ne touche d'ailleurs pas à l'essentiel du contenu, mais apporte des avancées en prenant notamment en compte quelques questions particulières.

Il estime que pour que les parcs et jardins, et leur règlement, soient mieux respectés, il faut créer les conditions pour avoir de la sensibilisation en direction des publics qui fréquentent les parcs et jardins. La Ville a ainsi commencé à ouvrir et à fermer les parcs tous les jours pour que les usages soient mieux et plus sainement régulés. Le travail que l'on sera amené à faire à l'occasion du nouveau règlement, avec de la sensibilisation, de l'information, des démarches pédagogiques, va contribuer à rassurer les familles pour qu'elles soient elles aussi dans une démarche d'appropriation. La conviction de **Monsieur le Maire** est que, quand un espace public est approprié, il devient bien plus difficile qu'il connaisse des dysfonctions. La Ville n'est de toute façon pas dépourvue de moyens : elle compte des médiateurs qui font déjà ce travail de sensibilisation et qui vont continuer à le faire à plus forte raison avec l'arrivée du nouveau règlement et du nouvel affichage, dont s'occuperont aussi les médiateurs. Il y a aussi la police municipale qui peut apporter sa contribution sur les situations plus compliquées. Elle a ainsi aidé à la pacification de lieux comme le square Montessori et à leur réappropriation. Chaque pierre contribue en fait à l'édifice, mais pour construire ou reconstruire l'édifice, il faut aussi avoir une base, et ce règlement constitue une base pour un édifice auquel la Ville est très attachée, puisqu'elle vient d'inaugurer deux parcs et jardin, représentant 1,5 ha, au cours des dix derniers jours.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Question n° 17 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés 34 votes pour — 4 abstentions (Mmes ABBAOUI et GANESWARAN, MM. KHARKHACHE et SAHA), 1 ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).

COMMERCE

18. OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES DE DÉTAIL POUR L'ANNÉE 2026

Mme CLARIN rappelle que le travail dominical pour les commerces de détail est encadré par le Code du travail. De façon générale, les commerces alimentaires sont autorisés à ouvrir jusqu'à 13 h. Monsieur le Maire a toutefois la possibilité de proposer pour les commerces de détail cinq dimanches d'ouverture au cours d'une année, mais il faut impérativement que ces propositions aient été adoptées par le Conseil au cours de l'année précédente.

Mme HADJADJ déplore que trop de magasins soient ouverts le dimanche sans que ce soit autorisé ou qu'ils soient contrôlés. Par exemple, elle a une boulangerie près de chez elle qui est ouverte toute la nuit, pour faire du pain, alors qu'elle est dans un immeuble HLM et crée des nuisances pour les voisins. Même quand elle fait l'objet d'une fermeture administrative, cette boulangerie reste ouverte puisqu'elle fait du pain pour d'autres boulangeries. Elle a été à plusieurs reprises à la Ville sans qu'il y ait la moindre action. Elle demande donc s'il y a de vrais contrôles, parce que sinon les mesures sur l'ouverture dominicale restent lettre morte.

Monsieur le Maire rappelle que des explications ont déjà été fournies à Mme HADJADJ : un commerçant, s'il est autonome est libre d'ouvrir quand il veut, comme le prévoit la loi, et c'est uniquement quand le commerce compte des salariés déclarés que le Code du travail comporte des dispositions pour les empêcher de travailler tous les jours de la semaine. Cette loi comporte donc des limites, mais il n'a évidemment aucun pouvoir pour la faire modifier, même s'il le souhaiterait.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Question n° 18 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés 34 votes pour — 4 abstentions (Mmes ABBAOUI et GANESWARAN, MM. KHARKHACHE et SAHA), 1 ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).

HABITAT

19. APPROBATION DE LA CONVENTION LOCALE DE GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITÉ (GUSP) ET D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT TPTB 2025-2030

Mme CADAYS-DELHOME présente la gestion urbaine et sociale de proximité comme une démarche partenariale et transversale visant à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Elle consiste à coordonner l'action des différents acteurs impliqués pour répondre aux problèmes de gestion urbaine et sociale et traiter les dysfonctionnements multifformes. La Courneuve compte environ 87 % de sa population en QPV et dispose d'un parc social qui constitue 54,1 % des résidences principales. La GUSP constitue un outil de renforcement des synergies et de la cohérence d'action entre les différents acteurs et services pour répondre aux différents enjeux et problématiques.

La loi permet aux organismes HLM implantés dans un QPV, quand il existe une convention, de bénéficier d'un abattement de 30 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties, en échange d'un engagement pluriannuel d'actions visant à améliorer le cadre de vie des habitants. Le Contrat intercommunal Engagements quartiers 2030 signé en mars 2024 comporte en annexe une convention intercommunale GUSP – TFPB, approuvée par le Conseil lors de sa séance de février 2025. Cette convention locale de GUSP et de conditions d'utilisation de l'abattement TPTB sur la période 2025-

2030 en constitue la déclinaison opérationnelle pour La Courneuve. Elle définit la gouvernance locale, les quartiers pour les diagnostics en marchant, les axes d'actions souhaités par la municipalité et les modalités de mise en œuvre de l'abattement TFPB. Après son approbation par le Conseil, elle devra aussi être signée par l'ensemble des partenaires de la GUSP (Ville, Plaine Commune, État, organismes HLM concernés).

Les priorités opérationnelles définies dans cette convention sont en fait les axes retenus comme structurants dans la déclinaison pour la municipalité du contrat de ville : la réussite scolaire des enfants (soutien à la scolarité, aide aux devoirs, accompagnement des parents), avec une attention particulière au niveau des collèges, une meilleure maîtrise de la langue française par les habitants, et favoriser l'accès à des emplois durables en faisant participer particulièrement les entreprises du territoire. En plus de ces axes structurants, la convention locale a établi plusieurs axes prioritaires, afin de répondre aux enjeux locaux en matière de gestion de proximité, de sur-entretien, de médiation, d'animation, de vivre ensemble et de travaux d'amélioration. Leur liste figure dans la note, et ces axes ont par ailleurs été déjà discutés dans d'autres séances du Conseil.

L'abattement est encadré par l'article 1388 bis du Code général des impôts, avec quelques principes généraux, repris dans la note. La convention locale met en place des règles renforcées par rapport à ces principes : la Ville a tenu à avoir des règles plus strictes et à être plus attentive, avec la sous-préfecture, sur ce que font les bailleurs. Il y a en effet des points rajoutés notamment sur la gestion des déchets et des encombrants, le sur-entretien, les concertations et sensibilisations. Il y a de nouvelles exigences depuis quelques années, en réponse à la réalité constatée sur le terrain.

La convention porte aussi bien sur des secteurs NPNRU (4 000 Nord et Sud, centre-ville – Convention) que hors NPNRU (Quatre Routes et gare). Pour chaque quartier, la convention a identifié les caractéristiques socio-urbaines, les bailleurs bénéficiaires du dispositif, les problématiques dominantes et les moyens existants. La gouvernance s'effectue à trois ou quatre niveaux : instances décisionnelles, instances techniques, des démarches de terrain (notamment les diagnostics en marchant) et, pour les quartiers concernés par un programme NPNRU, la mission Rénovation urbaine. Ces engagements existent grâce à l'engagement de tous les partenaires, dont la liste figure aussi dans la note.

Mme HADJADJ se dit directement concernée par ce dossier, comme elle est aussi représentante d'une amicale de locataires et administratrice chez un bailleur. Elle souhaiterait connaître le montant total de l'abattement qui est accordé et avoir aussi un bilan précis sur l'année précédente, concernant l'utilisation faite de l'abattement par chaque bailleur, ce qui a été fait, ce qu'il reste à faire, si tout l'argent a été utilisé. Elle apprécie que la convention locale implique les représentants des locataires, ce qui permettra de contrôler l'usage fait de l'abattement. Elle souhaite par ailleurs savoir à quand remonte l'abattement TFPB et, s'il remonte à un certain temps, pourquoi il n'y a ce bilan qu'aujourd'hui. Elle relève enfin que ce point est l'un des rares où l'équipe municipale admet que 87 % de la population de la ville, la majorité des habitants, est en QPV, en quartier prioritaire. Ce n'est pas le même discours que celui tenu plus tôt en séance, pour le budget, où tout semblait aller bien. La réalité est bien que les Courneuviennes et les Courneuviens sont en situation de souffrance.

M. SAHA constate que cette convention n'est pas totalement respectée dans la pratique par les bailleurs sociaux. Cet abattement constitue une niche fiscale pour les bailleurs sociaux. Au lieu de verser une part de la taxe foncière à la Ville, ils sont censés utiliser cet argent pour déployer des politiques comprenant l'entretien des parties communes dans les immeubles.

Les principaux bénéficiaires du dispositif sont Plaine Commune Habitat et Seine-Saint-Denis Habitat, respectivement présidés par Adrien DELACROIX et Mathieu MONOT, des proches de M. TROUSSEL, qui a quitté la séance et ne pourra donc pas répondre aux questions de Mme HADJADJ sur ce qui est fait de cet argent. Force est de constater que cet argent ne retourne pas en tout cas chez les locataires. Ces derniers voient plutôt leur immeuble se dégrader, alors même que le Conseil a autorisé

en octobre une hausse des loyers. C'est donc une aberration totale : ces personnes bénéficient d'exonérations, qui leur servent de variable d'ajustement dans les budgets. Et cet argent qui est censé être consacré à certaines choses ne l'est pas.

M. SAHA estime qu'il va falloir remettre en question le fonctionnement de cette exonération et la convention locale dans son ensemble. Il n'est plus acceptable qu'alors que des locataires se plaignent tous les jours de la dégradation de leur cadre de vie et notamment de leur logement au pied de leur immeuble, ces exonérations soient accordées aux bailleurs sociaux et que les loyers continuent à augmenter. C'est une situation que tous ceux qui habitent dans le parc de Plaine Commune Habitat et de Seine-Saint-Denis Habitat ne connaissent que trop bien.

Mme HADJADJ rajoute que lors du conseil d'administration de Seine-Saint-Denis Habitat, qui s'est tenu le jour même, il a été dit que le montant total de l'abattement TFPB dont l'établissement bénéficie atteint 16,5 M€ pour tout le département.

Monsieur le Maire appelle à faire preuve de prudence, et à ne pas s'abandonner à des griefs personnels. Le problème du logement social sur le territoire ne vient pas d'une mauvaise gestion par les bailleurs sociaux ou d'une utilisation de la TFPB qui ne serait pas optimale. Il vient du fait que les politiques nationales depuis de nombreuses années ont décidé d'étrangler le logement social, ce qui fait que les organismes HLM sont l'objet de pressions pour que leur gestion ressemble de plus en plus à une gestion à caractère privé. Ce sont des orientations nationales lourdes, qui appellent à se battre non pas contre des organismes comme Plaine Commune Habitat, Seine-Saint-Denis Habitat ou Seqens, mais contre les politiques qui sont aujourd'hui menées en matière de logements sociaux. Se tromper d'adversaire, c'est raisonner à courte vue et ne pas répondre aux enjeux auxquels les populations de la ville et du pays sont confrontées.

Mais cela n'exonère évidemment pas les bailleurs des responsabilités qui sont les leurs. Il faut être plus exigeant sur l'utilisation de la TFPB, faire en sorte qu'il y ait de la transparence et qu'elle ne serve pas aux bailleurs à combler des manques après avoir subi les ponctions de l'État. Il faut que les bailleurs décident eux aussi de se mobiliser contre ces politiques publiques et renforcent un mouvement de résistance dans le pays, pour que le logement social soit à nouveau financé normalement et remplisse son rôle de logement pour toutes et tous, où chacun est bien traité.

Concrètement, la Ville est d'ailleurs perdante dans ce dispositif, qui est une décision de l'État, lequel a choisi d'exonérer sur le foncier bâti les bailleurs sociaux, mais le coût final est pris en charge pour partie par les collectivités. L'État n'a même pas été capable d'assumer seul sa décision et en a fait porter le coût par d'autres acteurs. Cela représente 500 000 € de manque à gagner tous les ans pour La Courneuve au titre de la TFPB. La Ville est en tout cas particulièrement soucieuse de ce que cette somme soit au moins utilisée de la meilleure façon par les bailleurs.

Mais si l'on veut améliorer la situation, il ne suffira pas de prendre une mesure comme si elle allait régler tout d'un coup. Il faut un travail de fond, pour qu'il y ait plus d'amicales de locataires, plus de citoyens qui s'engagent, pour faire valoir ce qui est demandé aux bailleurs, pour qu'il y ait plus de transparence, pour que les problématiques rencontrées dans un quartier soient mieux prises en compte. Il faut donc s'exprimer avec plus de force. Cette mesure renvoie au fond à des enjeux de citoyenneté.

Il note enfin que sur les exonérations TFPB il y a eu des progrès depuis que le dispositif a été mis en place il y a sept ou huit ans. C'était au départ l'opacité la plus complète sur l'utilisation de l'abattement par les bailleurs et il y a eu depuis beaucoup plus de transparence, de contrôle et d'efficacité, grâce au travail mené par la Ville en lien avec les GUP. Et cette somme doit en effet revenir aux locataires en fin de compte.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Question n° 19 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés 34 votes pour — 4 votes contre (Mmes ABBAOUI et GANESWARAN, MM. KHARKHACHE et SAHA), 2 abstentions (M. CHASSAING et Mme REZKALLA).

URBANISME

20. ÎLOT CHABROL : APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP), TRANCHE A, ET APPROBATION DE LA CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL, TRANCHE B, ENTRE L'EPT PLAINE COMMUNE, LA VILLE DE LA COURNEUVE ET LA SOCIÉTÉ EURO CACHIN

Mme DAVAUX invite les membres du Conseil à lire la note rédigée par les Services figurant dans le dossier qui, comme toujours, est très complète, et qui apporte un éclairage bienvenu sur certaines procédures complexes voire incompréhensibles si l'on n'est pas familier avec le sujet. La note explique notamment très bien ce que sont les PUP, un dispositif au travers duquel, au lieu de payer la taxe foncière, un porteur de projet définit avec la collectivité concernée ce qu'il va payer en lien avec un projet précis. Par exemple, construire des logements supplémentaires va impliquer la création de classes dans les écoles par la Ville, et on accepte que ce qui aurait été la taxe foncière normale soit donc consacré à des équipements publics.

Ici, sur l'îlot Chabrol, qui est en aménagement depuis plusieurs années, il y avait eu la formalisation d'une convention en 2022 avec les sociétés Ogic et Sedfield autour de la construction de 192 logements (dont 48 logements sociaux), la « tranche A », pour le financement partiel du groupe Saint-Exupéry et de la sente piétonne Chabrol (qui doit permettre de relier l'îlot au complexe sportif Jean-Guimier et au lycée Jacques-Brel), et apporter aux lycéens un accès beaucoup plus confortable, évitant le trafic de camions lié à Mermoz. Depuis 2022, il y a eu de nombreux changements, notamment des modifications dans le calendrier du groupe Saint-Exupéry et dans la superficie de la sente (revue à la hausse). La convention doit donc être revue en conséquence. L'avenant rajoute 15 797 € au montant initial de 1 584 797 €, correspondant à la superficie revue à la hausse de la sente.

Le projet d'aménagement comporte aussi une tranche B sur le même lot, avec la construction de 88 logements (dont 36 logements sociaux) et d'un commerce de 180 m². Cette tranche donne lieu à une autre convention de PUP, portant à nouveau sur une partie du groupe scolaire et de la sente, pour un montant de 748 353 €, en remplacement de la taxe foncière. Les co-contractants de cette convention sont les propriétaires de terrain et les collectivités (la Ville pour l'école, Plaine Commune pour la sente). Au travers de cette convention sur la tranche B, 595 000 € iront à la Ville et 153 353 € à l'EPT Plaine Commune.

M. LE BRIS relève que la Ville tire parti de chaque projet d'aménagement, même les plus petits, pour y intégrer de nouveaux espaces verts. Ici, la création de la sente, un cheminement paysager de près de 2 000 m², permettra une circulation douce entre la sente de l'Esseau et l'avenue Marcel-Cachin. L'îlot Chabrol, en plus d'être un lieu d'habitation, comportera des équipements sportifs et scolaires et ne se trouve qu'à 500 m du parc Georges-Valbon, classé Natura 2000.

Si la ville s'équipe, se développe et construit des logements, ce qui est positif, les élus qui reçoivent les habitants lors de leur permanence ont bien conscience qu'il y avait encore en 2024 3 974 familles qui étaient en attente d'un logement social à La Courneuve. S'équiper en logements neufs relève de l'urgence sociale pour la ville-monde qu'est La Courneuve, qui est aussi une ville d'accueil. Mais même quand la commune s'équipe en logements, elle n'oublie pas la place de la nature dans la ville : outre la sente Chabrol, il y a eu ainsi l'inauguration récente du parc de la Laïcité, qu'a mentionnée Monsieur le

Maire, ou l'Écrin de Montfort inauguré le matin même avenue Jean-Jaurès. Et ce sont plusieurs hectares d'espaces verts qui ont été créés et plus de 5 000 nouveaux arbres plantés au cours des six dernières années. Ce dont on ne peut que se réjouir.

Mme HADJADJ livre le résultat de ses investigations concernant la société Euro Cachin. Elle a découvert que son dirigeant n'est autre qu'un dénommé Sacha GUENOUN, âgé de 30 ans. Selon ses recherches, M. GUENOUN est actuellement à la tête de 31 entreprises, dont SG Invest, auxquelles il faudrait en rajouter cinq autres, dont il était le dirigeant par le passé. Il apparaît de plus qu'il y a un lien entre M. GUENOUN et M. TAÏEB, le propriétaire des terrains des data centers. Ils ont même la même adresse. **Mme HADJADJ** souhaiterait donc savoir pourquoi cette société Euro Cachin a été retenue par rapport à d'autres entreprises, et par quelle procédure le marché lui a été attribué. Euro Cachin a été fondée le 6 août 2019, avec pour activité le code 41.10D, supports juridiques de programmes, sous la forme juridique d'une société civile, située 160 avenue Paul-Vaillant-Couturier. **Mme HADJADJ** demande si c'est un vrai siège ou une simple boîte postale, son enquête lui ayant montré que beaucoup d'entreprises liées à M. GUENOUN et à M. TAÏEB sont situées à cette même adresse, mais que ces sociétés sont en fait installées dans les beaux quartiers de Paris, 8 rue Lincoln dans le 8^{ème} arrondissement, ce qui suggère qu'il s'agit de gens qui sont riches. Monsieur le Maire est donc un hypocrite quand il dénonce l'État qui fait des cadeaux aux riches puisqu'il confie des contrats aux riches pour qu'ils s'enrichissent encore plus sur le dos de la population de la ville.

Elle trouve étrange que la Ville et Plaine Commune aient fait le choix d'une entreprise dont le dirigeant, né en 1995, a 30 ans, dirige au total 31 entreprises, et se trouve avoir beaucoup de liens avec M. TAÏEB, propriétaire des data centers. Elle veut des réponses sur ce point. M. GUENOUN est aussi le dirigeant de Sacha Immo, mais ce n'est pas avec cette société qu'il a obtenu le marché, comme c'est Euro Cachin, dont l'activité est également décrite comme de la location de terrains, ce qui le rapproche de l'activité de M. TAÏEB. Elle souhaiterait donc des éclaircissements, comme tout cela est trop flou pour elle. Elle demande comment on a choisi un dirigeant qui avait des liens avec M. TAÏEB, le propriétaire des data centers, et elle en profite pour observer que la Ville a changé en avril le statut des terrains acquis par M. TAÏEB en 2013 pour les mettre au nom de ses enfants. Elle pose à nouveau la question de pourquoi ce changement du terrain acheté en 2013 pour y mettre comme bénéficiaires les enfants de M. TAÏEB. Normalement, lors de la cession d'une entreprise, il y a des actes notariés. Or, ici, il a suffi d'une délibération devant le Conseil municipal pour revoir le nom des bénéficiaires 12 ans plus tard. Elle n'accuse Monsieur le Maire de rien, mais elle pose des questions.

M. HAFSI remercie M. LE BRIS d'avoir évoqué le sujet très important des demandes de logement et de la précarité des familles pour obtenir un logement digne. Lorsqu'ils font des permanences, les élus ont reçu des centaines de familles avec enfants, dans des situations très difficiles qui ne peuvent que marquer pendant des jours ceux qui ont entendu leur témoignage. Au lieu de dire que l'on mène des batailles fortes à La Courneuve, de constater que les villes avoisinantes ne construisent plus de logements sociaux, il explique que la bataille à mener tous ensemble est de s'engager pour la construction de logements sociaux. Il ne suffit pas de nommer les responsables ou d'analyser les causes, il faudrait que, comme pour de précédents défis sur la construction de logements sociaux, plus de personnes se rassemblent pour mener cette bataille. Ils ne sont aujourd'hui pas nombreux à se battre, alors que quand il s'agit de pointer du doigt, la Ville réagit très vite. La collectivité est aujourd'hui tirée vers le bas et M. HAFSI ne peut pas cautionner ces propos, à l'heure où l'on est presque à 4 500 demandes de relogement.

Monsieur le Maire exprime ses regrets que Mme HADJADJ durant l'ensemble du mandat n'ait jamais accepté de se former, car c'est quelque chose d'important pour comprendre le contenu des délibérations examinées par le Conseil. Dans le cas présent, il y a eu une délibération parce que la société propriétaire avait changé de nom, mais c'était toujours la même société, et il y a eu une régularisation notariale. Il n'y a aucun rapport avec le propriétaire, qui ici ne changeait pas. Si Mme HADJADJ obtenait de changer

de nom, elle aurait alors des papiers d'identité à son nouveau nom, mais elle serait toujours la même personne, avec, ce que l'on peut regretter, la même personnalité.

Sur le fond, la Ville travaille avec des acteurs qui sont sur le territoire. La société immobilière que M. TAÏEB dirige n'est en fait pas propriétaire des data centers. Elle a acheté le terrain à Eurocopter, ce que **Monsieur le Maire** a déjà expliqué à plusieurs reprises à Mme HADJADJ et qu'elle a apparemment du mal à comprendre et à retenir. Ensuite, la société Digital Reality a décidé de louer le terrain pour y construire le data center. À l'achèvement de la construction, elle finalisera l'opération en faisant l'acquisition du terrain auprès de la société de M. TAÏEB à laquelle Mme HADJADJ faisait référence. Lors de cet achat de terrains auprès d'Eurocopter, les parcelles en face du data center faisaient partie de la transaction : il s'agissait en fait des parkings d'Eurocopter. La société de M. TAÏEB est toujours propriétaire de ces parcelles, puis a racheté d'autres terrains à côté, et construit en ce moment des logements sur ce lot. La Ville a donc négocié avec M. TAÏEB pour faire en sorte que cette opération immobilière soit respectueuse du cahier des charges de la collectivité, y compris avec la construction imposée d'un quota de logements sociaux, alors qu'ils rapportent moins que les logements privés, et pour faire payer un PUP qui finance la construction d'une sente paysagère à l'arrière. De cette façon, l'opération ne sera pas qu'à son bénéfice, mais aussi à celui des Courneuvien(ne)s et des Courneuvien(ne)s. Il n'y a donc rien de caché, tout est transparent, mais encore faut-il être en mesure d'appréhender les réalités dans leur complexité, ce qui nécessite de consacrer un peu de temps à sa formation d'élue. Ce que Mme HADJADJ a malheureusement toujours refusé de faire.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Question n° 20 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés 34 votes pour — 4 abstentions (Mmes ABBAOUI et GANESWARAN, MM. KHARKHACHE et SAHA), 1 ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).

AMÉNAGEMENT

21. ZAC DES SIX ROUTES : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 20 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2025 PORTANT SUR LA DÉSAFFECTATION ET LE DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION AD N° 43 ET AD N° 54 ET CESSIION DE PARTIES DES PARCELLES CADASTRÉES SECTIONS AD 43 ET 54 À LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE PLAINE COMMUNE DÉVELOPPEMENT

Mme DAVAUX relève d'emblée que ce point porte sur la modification d'une délibération adoptée il y a à peine deux mois, ce qui peut effectivement sembler bizarre. La ZAC des Six Routes a en fait un découpage complexe, qui ressemble à une silhouette de chien. Lorsque la délibération avait été adoptée en octobre, il y avait eu une procédure de déclassement anticipé pour pouvoir céder les parcelles AD 43 et AD 54, qui longent l'autoroute A1 et comprennent le terrain de sport accessible depuis la rue du Moulin-Fayvon. La surface constatée dans cette délibération était de 4 242 m², mais ce chiffre était erroné. La surface réelle à prendre en compte est de 4 066 m² (4 047 pour la parcelle AD 43 et 19 pour la parcelle AD 54). Le montant total de la transaction a par conséquent été lui aussi revu, comme il est de 150 € HT au mètre carré, les frais d'acte restant toujours pris en charge par la SPL. Cette correction était indispensable du point de vue de la réglementation, comme une opération de déclassement par anticipation peut être invalidée s'il y a des approximations dans la procédure.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Question n° 21 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés 32 votes pour—4 abstentions (Mmes ABBAOUI et GANESWARAN, MM. KHARKHACHE et SAHA), 1 ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).

22. APPROBATION DES RAPPORTS ANNUELS DES MANDATAIRES DE LA SPL ET SEM PLAINE COMMUNE DÉVELOPPEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE DE L'ANNÉE 2024

Mme DAVAUX explique que ce point est désormais une obligation conformément à un renforcement de la réglementation du Code des collectivités : les rapports annuels des mandataires doivent désormais être présentés et approuvés en Conseil municipal. Elle rappelle le rôle que jouent et la SEM et la SPL pour la Ville, qu'elles accompagnent sur la ZAC des Six Routes, la ZAC de la mairie dont le futur groupe scolaire « Schramm », la concession d'aménagement du NPNRU Convention et le mandat de réalisation du franchissement de l'autoroute A1 (SPL), la concession des Quatre Routes et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'ASL La Tour, notamment sur la mise à jour des statuts (SEM).

Concernant les liens entre la Ville et les deux EPL, qui doivent être désormais explicités lors de l'approbation, la Ville en est directement actionnaire. Il n'y a pas eu de modification statutaire ou de l'actionnariat en 2024. Il faut noter en revanche la création d'un groupement d'employeurs et d'un groupement d'intérêt économique, qui avaient d'ailleurs été présentés devant le Conseil : ils ont pour but de permettre des conventions partenariales plus claires, comme les agents de la SPL travaillent dans la pratique pour la SEM, et cette création répond à des observations faites par la Chambre régionale des comptes. Les rapports ont bien comporté un contrôle sur les risques liés l'activité des deux EPL, notamment ceux de collusion entre les actionnaires et les emplois qu'il y occupent. Les rapports comportent aussi des éléments relatifs à la gouvernance des deux entités.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Question n° 22 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés 33 votes pour—4 abstentions (Mmes ABBAOUI et GANESWARAN, MM. KHARKHACHE et SAHA), 1 ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).

HYGIÈNE

23. AVENANT N° 2 DE PROLONGATION DE LA CONVENTION OPÉRATIONNELLE ET DE SUBVENTION RELATIVE À L'OPÉRATION « SULHI » À LA COURNEUVE

Monsieur le Maire assure la présentation du point, en remplacement de M. MAÏZA, excusé. Il explique que l'ARS et la DRIHL procèdent à des opérations de financement pour lutter contre les îlots d'habitat indigne, l'opération Stratégie urbaine de lutte contre l'habitat indigne, SULHI. L'EPT Plaine Commune et la Ville y sont associés depuis une quinzaine d'années, ce qui leur permet de solliciter d'éventuels financements et de travailler à résorber des situations d'habitat indigne, ce qui était de toute façon fait historiquement sur d'autres quartiers de la ville depuis une trentaine d'années.

En 2017, l'EPT et la Ville ont été éligibles sur deux îlots d'habitat dégradé. Le premier se trouve au 91 avenue Jean-Jaurès, à l'angle de la rue du Docteur-Roux, avec un café qui occupe le rez-de-chaussée. Le bâtiment est en particulièrement mauvais état, il y a des mésusages, des conditions d'habitat précaire, et il était indispensable de le restructurer. Quant au bâtiment situé 10 rue des Prévoyants, à l'arrière de celui qui donne sur la rue, il était à l'abandon. Les opérations ont été lancées avec l'EPT, et les travaux ont été confiés à la Soreqa, un aménageur spécialiste de ce type d'opérations, comme elles sont toujours

extrêmement compliquées. Les marges de manœuvre sont très étroites pour de la réhabilitation et de la reconstruction sur site, dans des îlots très contraints. Ils sont de plus habités en général, et il faut donc accompagner les familles et trouver des solutions pour elles, avec des difficultés particulières si elles sont propriétaires, etc. D'où la grande durée de ces opérations.

Pour le bâtiment 91 avenue Jean-Jaurès, il y aura la reconstruction de 16 logements sociaux et d'un commerce en rez-de-chaussée. Pour le 10 rue de la Prévoyance, dix logements seront reconstitués. Les opérations n'ont pas pu aboutir d'ici à la fin 2025, comme cela était prévu par la convention de 2017, et il faut donc prolonger cette convention, ce qui passe par un avenant. À terme, quand les projets auront été menés à bien, les terrains et les immeubles, actuellement la propriété de la Soreqa, seront cédés au bailleur social Seqens, qui en assurera une gestion plus traditionnelle. Ces projets ont en tout cas demandé beaucoup de ténacité aux Services.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Question n° 23 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés 34 votes pour — 4 abstentions (Mmes ABBAOUI et GANESWARAN, MM. KHARKHACHE et SAHA), 1 ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).

COMMANDE PUBLIQUE

24. CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ – ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT DU RESAH ET APPROBATION DE LA CONVENTION À PASSER

Mme CADAYS-DELHOME signale que la direction de la Santé de la Ville a lancé une démarche de modernisation de son système d'information en santé pour le mettre en conformité avec les exigences établies lors du Ségur du numérique en santé (sécurisation et fiabilisation de la gestion des dossiers patients) et pour améliorer la qualité des soins, de l'accueil et la coordination pluriprofessionnelle au sein du CMS.

Pour sécuriser, accélérer et optimiser ce processus, il est apparu opportun d'avoir recours aux services d'une centrale d'achat spécialisée dans le secteur sanitaire et médicosocial. Le choix a été fait du Resah (Réseau des acheteurs hospitaliers), un établissement public national, reconnu comme centrale d'achat au sens du Code de la santé publique, pour des motifs détaillés dans la note.

En adhérant à la centrale d'achat du Resah, la Ville aura accès aux marchés publics déjà passés par le Resah, et pourra acheter ainsi un nouveau logiciel métier santé, bénéficiera d'une mutualisation des procédures, ce qui évitera à la Ville de lancer un marché complexe, sécurisera la conformité juridique sur les sujets achat (publicité, mise en concurrence, rédaction et exécution) et réduira les délais de déploiement du nouveau logiciel. L'intérêt pour la Ville est économique (accès à des offres négociées à des prix mutualisés, réductions des coûts liées à un marché autonome), opérationnel (disponibilité immédiate de marchés conformes aux critères du Ségur, possibilité de contractualiser rapidement en cas d'urgence projet) et juridique.

Cette convention d'adhésion précise les modalités d'accompagnement de l'adhérent, les modalités d'accès aux accords-cadres et marchés subséquents disponibles et les conditions financières. L'adhésion n'implique aucune obligation d'achat, elle donne simplement accès à des marchés déjà sécurisés, et est d'un montant de 600 000 €. L'adhésion constitue par ailleurs une condition préalable pour que le CMS puisse procéder à l'acquisition de son nouveau logiciel métier, qui prendra en compte les évolutions technologiques et réglementaires récentes : carte Vitale dématérialisée, questions liées au RGPD ou au Code de la santé publique pour la sécurisation des dossiers patients, etc.

Question n° 24 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés 34 votes pour —4 abstentions (Mmes ABBAOUI et GANESWARAN, MM. KHARKHACHE et SAHA), 1 ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).

25. ACCORD-CADRE AYANT POUR BUT LA LOCATION DE CARS AVEC CHAUFFEUR POUR LA VILLE DE LA COURNEUVE

Mme CADAYS-DELHOME rappelle que ce point est examiné tous les ans par le Conseil et qu'il est donc bien connu. Il s'agit de reconduire le marché sur les autocars, l'accord-cadre qui avait été conclu en 2021 avec la société Autocar James. Une consultation a eu lieu avec pour résultat de relancer un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire avec un montant maximum de 179 000 €, portant sur un an, reconductible jusqu'à quatre ans. Du fait de fusions récentes dans le secteur, seules deux sociétés de cars ont postulé à l'appel d'offres, Paris Seine Mobilités et Autocar James, jugées toutes deux recevables. La commission des appels d'offres, réunie le 16 octobre a retenu l'offre d'Autocar James, de Gennevilliers.

M. SAHA, qui se défend de toute volonté de polémiquer et de toute malice, rappelle que quand il est arrivé au Conseil municipal en 2014, il ne comprenait pas encore bien le fonctionnement des collectivités territoriales, d'une assemblée, etc. À la longue, on apprend un certain nombre de choses. Il veut partager qu'il passe généralement un très bon moment en séance, qu'il continue encore lui-même à apprendre, qu'il n'en veut à personne, pas même à M. TROUSSEL qu'il apprécie beaucoup par ailleurs, se défendant à nouveau de toute malice, au moment où l'on arrive à la fin de l'année, à la fin de ce qui sera l'avant-dernière séance de la mandature, avant un inévitable renouvellement de la composition de cette assemblée.

Concernant la note, il espère, comme il l'a dit plus tôt en séance, que cela permettra aux classes de bénéficier de davantage de sorties scolaires avec ces cars. Quelle que soit la majorité qui émergera des élections, l'éducation restera une priorité dans la ville, comme Monsieur le Maire l'avait d'ailleurs dit en début de mandat. Et permettre que des sorties scolaires puissent se tenir est primordial pour ouvrir l'esprit de celles et ceux qui fréquentent les établissements scolaires. Mais aujourd'hui, le compte n'y est clairement pas.

Monsieur le Maire exprime tout aussi clairement son désaccord avec les propos de M. SAHA. La Ville consacre un effort extrêmement important et est plutôt à la pointe en matière de disponibilité des cars. Par ailleurs, il est partisan de ce que les équipes d'enseignants, et c'est d'ailleurs le sens de la mise en place de la prise en charge du Pass Navigo pour les enfants, envisagent de plus privilégier le métro ou le tramway plus que ce qui se fait aujourd'hui. C'est en tout cas un bon marché qui a été passé et un beau service, avec beaucoup de cars, qui sera ainsi rendu à toutes les écoles et centres de loisirs.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Question n° 25 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés 34 votes pour —4 abstentions (Mmes ABBAOUI et GANESWARAN, MM. KHARKHACHE et SAHA), 1 ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

26. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2025

Pas de remarque sur ce point en séance. Adopté à l'unanimité.

27. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025

Pas de remarque sur ce point en séance. Adopté à l'unanimité.

28. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L2122-22 DU CGCT)

Pas de remarque sur ce point en séance.

Monsieur le Maire souhaite de bonnes fêtes à tous les élus.

La séance est levée à 22 h 51.

Le Maire,

Gilles POUX

La Secrétaire de séance,


Noëlie HOUNGBEDJI